



**ORGANISATION MONDIALE
DU COMMERCE**

MESURER LE COMMERCE DES SERVICES

Module de formation établi par l'OMC

**Mise à jour incluant les modifications apportées au
Manuel des statistiques du commerce
international des services 2010**

Octobre 2010

À la demande de la Banque mondiale, la première version du module de formation "Mesurer le commerce des services" a été élaborée par la Division de la recherche économique et des statistiques de l'Organisation mondiale du commerce.

Étant donné l'évolution constante du commerce des services, de la balance des paiements et des statistiques des filiales étrangères, le présent document a été régulièrement révisé. L'édition 2010 tient compte de l'adoption récente de différents manuels statistiques, en particulier l'édition 2010 du Manuel des statistiques du commerce international des services.

Le Secrétariat de l'OMC remercie vivement les organisations membres de l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services qui ont contribué, par leur documentation et leurs observations, à la phase préparatoire de ce module.

Pour des renseignements complémentaires sur le présent module de formation ou sur les statistiques du commerce international des services, prière de s'adresser à: Statistics@wto.org.

TABLE DES MATIÈRES

NOTE INTRODUCTIVE	5
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	6
I. APERÇU GÉNÉRAL.....	7
1. SERVICES ET COMMERCE DES SERVICES DANS L'ECONOMIE	7
a) <i>Importance des services dans l'économie</i>	7
b) <i>Commerce des services commerciaux</i>	9
2. L'AGCS ET LES MODES DE FOURNITURE	11
3. LE MANUEL DES STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL DES SERVICES 2010	11
II. STATISTIQUES DU COMMERCE DES SERVICES ENTRE RESIDENTS ET NON-RESIDENTS D'UNE ECONOMIE	14
1. INTRODUCTION	14
2. PRINCIPES D'ENREGISTREMENT	14
a) <i>Transactions et résidence des agents</i>	14
b) <i>Autres principes d'enregistrement</i>	15
3. CLASSIFICATION ELARGIE DES SERVICES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS 2010.....	15
a) <i>Principes essentiels</i>	15
b) <i>Composantes de l'EBOPS 2010</i>	16
4. VENTILATION DES STATISTIQUES SELON LES PARTENAIRES COMMERCIAUX	18
5. IMPUTATION DES POSTES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS AUX MODES DE FOURNITURE	18
III. STATISTIQUES SUR LES FILIALES ETRANGERES.....	20
1. INTRODUCTION	20
2. PRINCIPES D'ENREGISTREMENT	20
a) <i>Entreprises visées par les statistiques FATS</i>	20
b) <i>La notion de contrôle et son implication pour l'enregistrement des données FATS</i>	21
3. FATS: VARIABLES ECONOMIQUES.....	22
4. REPARTITION (CLASSIFICATION) DES VARIABLES FATS	22
a) <i>Répartition géographique</i>	22
b) <i>Par (secteur d')activité et par produit de service</i>	23
5. STATISTIQUES FATS ET STATISTIQUES SUR L'IED	24
IV. PRESENCE DE PERSONNES PHYSIQUES.....	25
1. INTRODUCTION	25
2. LA PRESENCE DE PERSONNES PHYSIQUES SELON L'AGCS.....	25
a) <i>Personnes physiques visées par le mode 4</i>	25
b) <i>"Temporaire": un élément essentiel dans la mesure du mode 4</i>	26
c) <i>Mode 4: relations avec les classifications statistiques</i>	26
3. STATISTIQUES PERMETTANT DE MESURER LE MODE 4.....	26
a) <i>La valeur du commerce selon le mode 4 est comprise dans les statistiques du commerce des services pour la balance des paiements</i>	27
b) <i>Nombre de personnes se déplaçant dans le cadre du mode 4: statistiques du tourisme et des migrations</i>	28
V. SOURCES, QUALITÉ ET PRATIQUES DE DIFFUSION DES DONNEES	30
1. INTRODUCTION	30
2. PRINCIPALES SOURCES DE DONNEES POUR LES STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS.....	30
a) <i>Système de communication des transactions internationales</i>	30
b) <i>Enquêtes auprès des entreprises</i>	31
c) <i>SCTI ou enquêtes auprès des entreprises?</i>	31

d)	<i>Autres sources d'information</i>	31
3.	SYSTEMES DE COLLECTE DE DONNEES POUR LES STATISTIQUES FATS	32
a)	<i>Aspects essentiels pour l'établissement de statistiques FATS</i>	32
b)	<i>Exemples de pratiques nationales</i>	33
4.	QUALITÉ DES DONNEES	33
a)	<i>Asymétries des balances des paiements</i>	33
b)	<i>Diffusion des données et métadonnées</i>	34
VI.	DISPONIBILITE DES DONNEES ET DIFFUSION PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	36
1.	INTRODUCTION	36
2.	DISPONIBILITE ET DIFFUSION DES DONNEES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS RELATIVES AU COMMERCE DES SERVICES	36
a)	<i>Données de la balance des paiements et de l'EBOPS relatives au commerce des services</i>	36
b)	<i>Diffusion internationale des statistiques de la balance des paiements</i>	38
3.	PRESENCE COMMERCIALE: LES RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES.....	39
a)	<i>Disponibilité et diffusion des statistiques FATS</i>	39
b)	<i>Les statistiques sur l'IED</i>	40
VII.	SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES	42
1.	INTRODUCTION	42
2.	APPLICATION PAR ETAPES DU MSCIS	42
3.	PROGRES RECENTS ET PLANS A COURT TERME	43
4.	PERSPECTIVES CONCERNANT LES STATISTIQUES DU COMMERCE DES SERVICES	44
a)	<i>Domaines nécessitant des améliorations</i>	44
b)	<i>Travaux futurs</i>	45
	ANNEXE I – CLASSIFICATION ELARGIE DES SERVICES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS 2010	47
	ANNEXE II – DESCRIPTION DES VARIABLES DE BASE POUR LES FATS.....	52
	ANNEXE III – CATEGORIES CITI POUR LES FILIALES ETRANGERES DANS LES SERVICES (ICFA REV.1).....	54
	ANNEXE IV – SITUATION EN MATIERE DE DECLARATION DES COMPOSANTES ET DES POSTES COMPLEMENTAIRES DU MBP5 EN OCTOBRE 1997 ET JUILLET 2010	57
	ANNEXE V – IMPUTATION SIMPLIFIEE DES DONNEES FATS ET DE LA BALANCE DES PAIEMENTS AUX MODES DE FOURNITURE.....	58
	BIBLIOGRAPHIE.....	61

NOTE INTRODUCTIVE

Pour produire des chiffres fiables, les statisticiens utilisent souvent des concepts et des méthodologies complexes, qu'il peut être passablement difficile de traduire en informations simples et compréhensibles pour les profanes. La fracture entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques est particulièrement large dans le domaine du commerce des services. L'entrée en vigueur de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) en 1995 a non seulement gonflé la demande de statistiques améliorées, mais également mis en relief le fait que la fourniture internationale de services a une portée beaucoup plus large que ce que mesurent les statistiques classiques.

Pour interpréter des statistiques, il est préférable de bien comprendre les méthodologies qui ont servi à les produire. Le présent manuel expose de manière précise mais simple le cadre statistique pour mesurer le commerce des services.

Principalement conçu comme élément de référence pour un cours plus large destiné aux représentants des gouvernements et aux négociateurs commerciaux, ce manuel peut également servir à d'autres utilisateurs comme les analystes d'entreprise, les étudiants, etc. Les statisticiens novices dans ce domaine peuvent aussi s'y reporter pour comprendre les documents de référence plus complexes et plus précis sur les méthodes de mesure du commerce des services.

Le manuel, qui débute par un aperçu général, contient six grandes sections qui peuvent être lues indépendamment les unes des autres. Chaque section commence par un court paragraphe indiquant ce que le lecteur pourra y apprendre et se termine par une liste de documents auxquels il pourra se référer pour plus de précisions.

Les lecteurs acquerront des connaissances sur les points suivants:

- l'importance économique des services et de la notion de commerce des services telle qu'elle est illustrée par les quatre modes de fourniture de l'AGCS (section I);
- le cadre statistique mis au point à ce sujet, sur la base de deux grands domaines statistiques (la section II expose les notions essentielles relatives au commerce entre résidents et non-résidents tel qu'il est défini dans les principes directeurs internationaux, et la section III traite des statistiques relatives aux opérations des filiales étrangères), son utilité et ses limites actuelles;
- la situation actuelle en ce qui concerne les statistiques utiles pour évaluer la fourniture de services par la présence de personnes physiques (section IV);
- les différentes méthodes employées par les statisticiens pour recueillir des données sur le commerce des services (section V);
- les statistiques disponibles actuellement et là où les trouver au niveau international (section VI); et
- l'évolution récente et les perspectives dans le domaine des statistiques du commerce des services (section VII).

Il faut noter que les règles, lignes directrices, concepts et définitions présentés ici sont simplifiés et ne doivent pas être utilisés comme référence. Ils sont traités dans les manuels dont s'inspire le présent texte, à savoir le *Manuel des statistiques du commerce international des services 2010* (MSCIS 2010) et la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale* (MBP6) du FMI. On trouvera dans la bibliographie la référence précise de ces documents et des autres sources utilisées pour établir le présent manuel.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DSNU	Division de statistique des Nations Unies
Eurostat	Office statistique des Communautés européennes
FMI	Fonds monétaire international
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONU	Organisation des Nations Unies

AUTRES SIGNES ET ABBREVIATIONS

AGCS	Accord général sur le commerce des services
CISP	Classification internationale d'après la situation dans la profession
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CITP	Classification internationale type des professions
CPC	Classification centrale des produits
EBOPS	Classification élargie des services de la balance des paiements
FATS	Statistiques des filiales étrangères
W/120	Classification sectorielle des services
ICFA	Catégories CITI pour les filiales étrangères
IED	Investissement étranger direct
MBP6	Sixième édition du Manuel de la balance des paiements
MSCIS	Manuel des statistiques du commerce international des services
n.i.a.	Non inclus ailleurs
n.d.	Non disponible
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données (FMI)
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
SCN 2008	Système de comptabilité nationale 2008
SCTI	Système de communication des transactions internationales
SGDD	Système général de diffusion des données (FMI)
UE	Union européenne

I. APERÇU GÉNÉRAL

Le présent aperçu donne au lecteur une idée de l'importance des services ainsi que des diverses manières dont ils peuvent être fournis au plan international. Il présente de façon succincte le Manuel des statistiques du commerce international des services 2010.

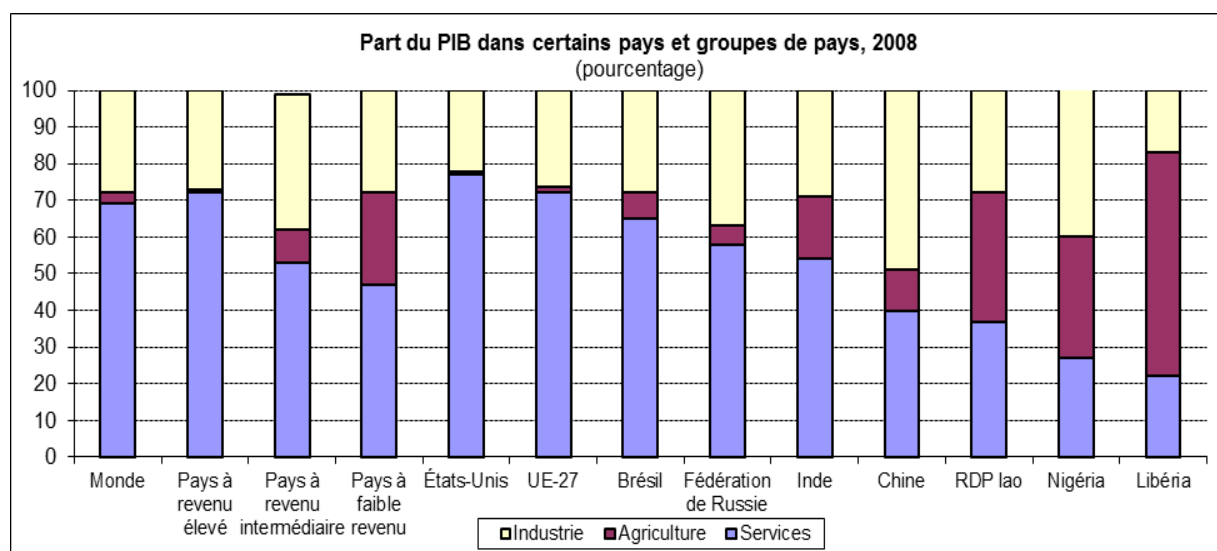
1. SERVICES ET COMMERCE DES SERVICES DANS L'ECONOMIE

a) *Importance des services dans l'économie*

Le terme de *services* recouvre un large éventail d'activités et de produits incorporels et hétérogènes qu'il est difficile d'englober dans une simple définition. Les services sont le résultat d'une activité de production qui modifie les conditions des unités de consommation (services de transformation) ou facilitent l'échange de produits ou d'actifs financiers (services de marge). Ils peuvent couvrir les transports, les télécommunications et les services informatiques, la construction, les services financiers, la distribution en gros et au détail, l'hôtellerie et la restauration, l'assurance, l'immobilier, la santé et l'éducation, les services professionnels, la commercialisation et autres services d'appui aux entreprises, les services reçus et fournis par les administrations publiques, les services communautaires, l'audiovisuel, les services récréatifs et les services domestiques.

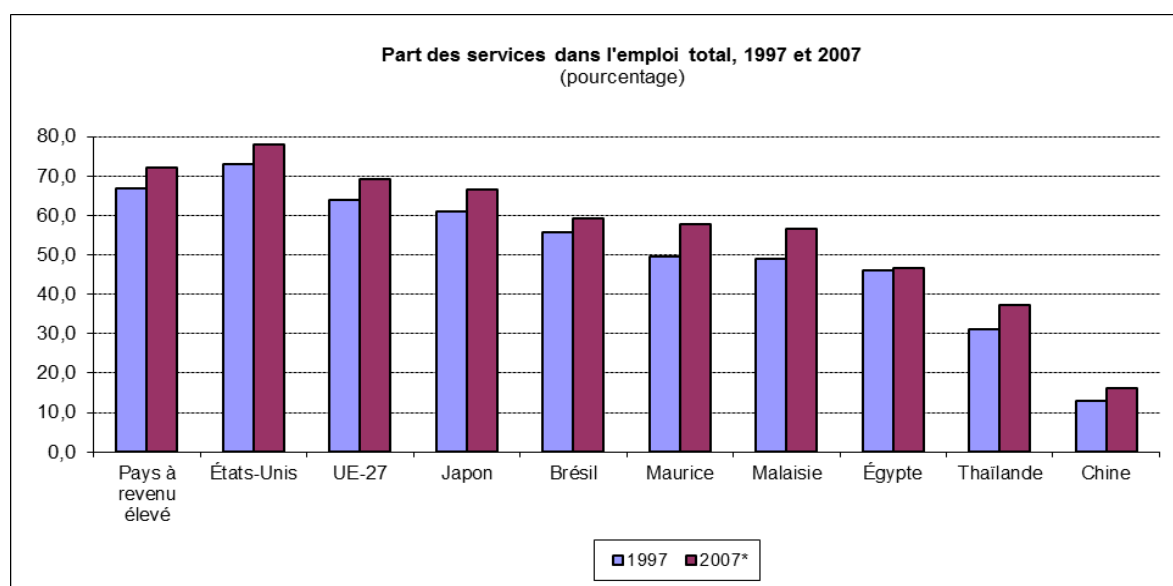
Les services ont une forte incidence sur la croissance et l'efficacité, au travers d'un large éventail de secteurs, ainsi que sur les résultats globaux de l'économie. Des secteurs tels que les transports, les télécommunications et les services financiers jouent par exemple un rôle déterminant dans les conditions de circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. Autre illustration du rôle essentiel des services, le cas des services environnementaux, qui contribuent au développement durable en atténuant les conséquences défavorables des activités économiques.

Les services représentent actuellement **plus des deux tiers du produit intérieur brut (PIB) mondial**. La part de la valeur ajoutée des services dans le PIB tend à croître fortement avec le niveau de revenu d'un pays: elle est de 73 pour cent en moyenne dans les pays à revenu élevé (77 pour cent aux États-Unis), contre 54 pour cent et 47 pour cent, respectivement, dans les pays à revenu intermédiaire et les pays à faible revenu. Même dans ce dernier groupe, la production de services constitue généralement une **activité économique essentielle**, dont la contribution au PIB est supérieure à celle de l'industrie et de l'agriculture. Il existe toutefois des différences notables entre les pays qui font partie d'un même groupe, comme entre l'Inde et le Nigéria, deux pays à revenu intermédiaire où la part des services dans le PIB est, respectivement, de 54 pour cent et 27 pour cent, ou entre le Kenya et le Libéria, deux pays à faible revenu où la part des services dans le PIB est, respectivement, de 54 pour cent et 22 pour cent.



Sources: Banque mondiale, base de données en ligne sur les Indicateurs du développement dans le monde, et Eurostat, base de données (données sur l'UE), thème 2 (octobre 2010). On notera que la "construction" est incluse dans l'industrie.

L'importance actuelle de la valeur ajoutée des services fait suite à des dizaines d'années de croissance soutenue de la contribution des services au PIB, qui se reflète aussi dans les **statistiques de l'emploi**. En examinant l'évolution durant la période 1997-2007, on constate un important déplacement des emplois de l'agriculture et de l'industrie vers le secteur producteur de services. La contribution des services à l'emploi total a progressé en moyenne de 5 points de pourcentage dans les pays à revenu élevé. Les renseignements disponibles tendent à montrer que la hausse a été également forte en moyenne dans la plupart des pays à revenu intermédiaire. Par exemple, Maurice et la Malaisie ont enregistré des progressions d'environ 8 points de pourcentage et, pour certains de ces pays à revenu intermédiaire (par exemple, la Mongolie, le Nicaragua, la Turquie), cette progression a été de plus 10 points de pourcentage. Les données sur l'emploi viennent aussi confirmer l'importance du secteur des services, qui représente plus de la moitié des emplois dans de nombreux pays (jusqu'à 78 pour cent aux États-Unis).



* Sauf pour le Brésil en 2006; l'Égypte en 2006; et la Chine en 2002.

Sources: Banque mondiale, base de données en ligne sur les Indicateurs du développement dans le monde, et Eurostat, nouvelle base de données Cronos (données sur l'UE), thème 2 (octobre 2010). On notera que la "construction" est incluse dans l'industrie.

Encadré I.1: Mesure de la production de services

a) Statistiques de l'activité intérieure

Les **comptes nationaux** constituent le cadre statistique à partir duquel sont calculés les principaux agrégats macro-économiques (production, produit intérieur brut, revenu national brut, consommation ...). La valeur ajoutée ventilée par secteur d'activité permet de mesurer la contribution du secteur des services et de ses sous-secteurs au **PIB**.

Les **statistiques de l'emploi** donnent le nombre total de personnes employées dans les divers secteurs d'activité. Elles permettent de déterminer le nombre de personnes employées dans le secteur des services et leur répartition dans les différents sous-secteurs (il faut noter que ces statistiques font aussi partie du cadre central des comptes nationaux).

D'autres renseignements tels que les **statistiques des entreprises** (disponibles auprès des organisations régionales et internationales) ainsi que les données communiquées par les fédérations d'entreprises peuvent être utiles pour évaluer l'activité de certains secteurs de services.

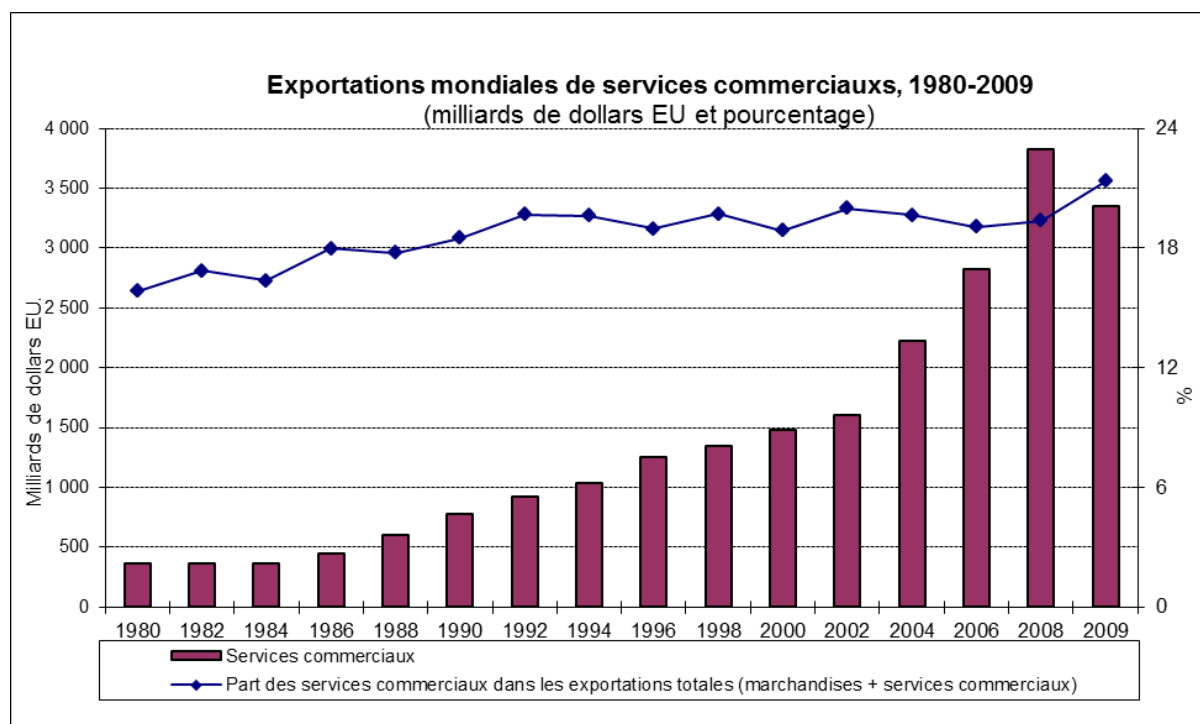
b) Indicateurs quantitatifs relatifs à certains secteurs

Les indicateurs quantitatifs relatifs à certains secteurs (nombre d'élèves inscrits au niveau primaire, arrivées de touristes, nombre de lettres envoyées, distance parcourue par les avions, nombre d'appels téléphoniques, etc.) donnent aussi des renseignements qui sont précieux pour évaluer la production et les performances dans le secteur des services et qui permettent une analyse plus poussée. Mais ils ne permettent pas de faire des comparaisons entre secteurs.

b) Commerce des services commerciaux¹

Les **exportations mondiales de services commerciaux ont représenté 3 350 milliards de dollars EU en 2009**, après une croissance moyenne d'environ 7,9 pour cent par an depuis 1980. Durant cette période, le commerce des *services commerciaux* a progressé plus vite que celui des *marchandises* (6,6 pour cent en moyenne) et sa part dans le commerce mondial a augmenté de 6 points de pourcentage. Le recul du commerce mondial des services ayant été beaucoup moins prononcé que celui du commerce des marchandises, la part des *services* dans le commerce mondial a atteint 21 pour cent en 2009, soit 2 points de pourcentage de plus que l'année précédente.

¹ Les services commerciaux n'incluent pas les services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.i.a.

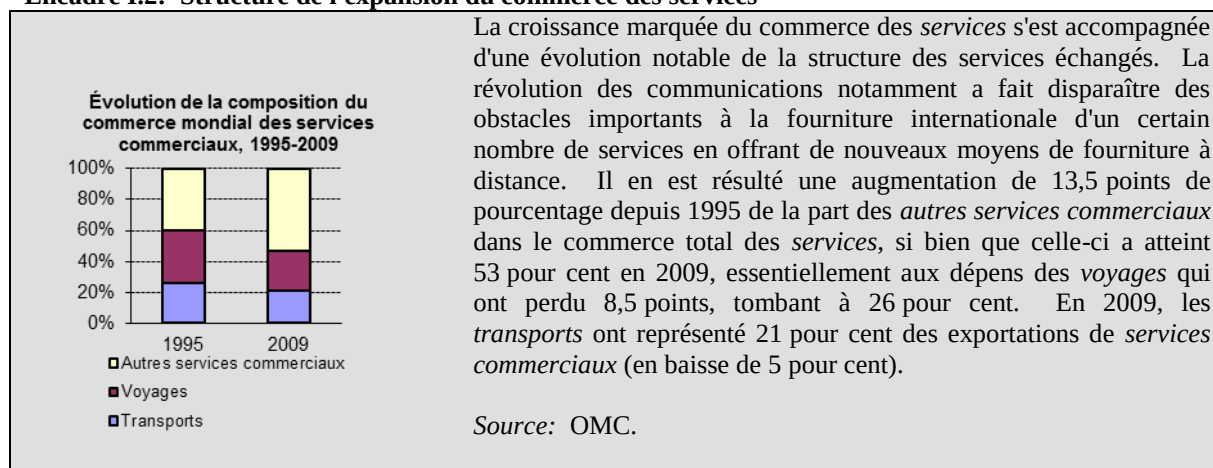


Source: OMC.

La part des services dans le commerce mondial contraste avec la place essentielle de la production de services dans les économies nationales. En raison du **caractère incorporel** des services, le commerce des services est **intrinsèquement soumis à plus de contraintes** que celui des marchandises. Alors qu'un bien (corporel) peut être produit, entreposé, déplacé et consommé en différents lieux et à différents moments, la fourniture d'un service (incorporel) est rarement dissociée de sa production et de sa consommation, ce qui exige une proximité entre le fournisseur et le client. Un coiffeur par exemple doit être physiquement proche de son client pour pouvoir lui couper les cheveux.

C'est en raison de cette obligation de proximité pour la fourniture de nombreux services que les producteurs fournissent leurs produits grâce à une **présence commerciale à l'étranger**, c'est-à-dire à l'implantation de filiales étrangères. Cette forme de fourniture internationale de services (qui n'est pas représentée dans le graphique ci-dessus) est jugée au moins aussi importante en valeur que le commerce "classique" des services entre résidents et non-résidents.

Encadré I.2: Structure de l'expansion du commerce des services



2. L'AGCS ET LES MODES DE FOURNITURE

L'un des résultats les plus importants des négociations commerciales du Cycle d'Uruguay (1986-1993) est d'avoir assujéti le commerce international des services à des règles multilatérales communes. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 1995, l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC est le premier ensemble de règles négociées au niveau multilatéral et juridiquement contraignantes portant sur le commerce international des services commerciaux (c'est-à-dire à l'exclusion des services gouvernementaux). Comme l'indique l'AGCS, le commerce international des services peut se faire selon **quatre modes de fourniture**:

- Mode 1, *fourniture transfrontières*: seul le service traverse la frontière. La fourniture du service peut avoir lieu, par exemple, au moyen des télécommunications (téléphone, fax, télévision, Internet, etc.) ou par l'envoi de documents, disques, bandes, etc.
- Mode 2, *consommation à l'étranger*: les consommateurs consomment les services en dehors de leur pays. Exemples typiques: visites de musées dans des pays étrangers, traitement médical ou cours de langues suivis à l'étranger.
- Mode 3: le fournisseur établit une *présence commerciale* dans un autre pays, au moyen par exemple de succursales ou de filiales. Exemples: les services médicaux fournis par un hôpital à capitaux étrangers ou les services bancaires fournis par la succursale d'une banque étrangère.
- Mode 4, *présence de personnes physiques*: une personne se déplace temporairement sur le territoire du consommateur pour fournir le service, que ce soit comme travailleur indépendant ou comme salarié d'un fournisseur étranger. Ainsi, les architectes qui se rendent à l'étranger pour surveiller des travaux de construction fournissent des services selon ce mode.

Les piliers de l'AGCS sont les suivants: un ensemble d'**obligations générales** qui s'appliquent à tous les Membres de l'OMC et à tous les services, tel le traitement de la nation la plus favorisée (NPF), qui garantit la non-discrimination entre les partenaires commerciaux; les **listes d'engagements spécifiques** résultant des négociations pour des secteurs et modes spécifiques; et plusieurs **annexes** sectorielles ainsi qu'une annexe sur le mouvement des personnes physiques.

3. LE MANUEL DES STATISTIQUES DU COMMERCE INTERNATIONAL DES SERVICES 2010

À la suite de l'entrée en vigueur de l'AGCS, il y a eu une demande croissante de statistiques détaillées, pertinents et comparables au niveau international sur la fourniture internationale de services. Les négociateurs commerciaux ont besoin de statistiques, éventuellement par mode de fourniture, pour négocier des engagements spécifiques et en surveiller l'incidence économique sur chaque type de service. Il faut des statistiques notamment pour évaluer les possibilités d'accès aux marchés, comparer les engagements de libéralisation, apprécier l'ampleur de la libéralisation atteinte dans certains secteurs ou sur certains marchés et fournir des renseignements lors du règlement des différends.

En 2002, la Commission de statistique de l'ONU a adopté le premier *Manuel des statistiques du commerce international des services* (MSCIS). Ce manuel a été révisé en 2010 (MSCIS 2010). Basé sur des normes convenues au plan international, cet ouvrage énonce des principes directeurs et des recommandations sur la manière d'élaborer et d'utiliser des sources permettant de mesurer la fourniture internationale de services. Il comprend **deux piliers**:

- Les **statistiques de la balance des paiements**, conformes à la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements* (MBP6) du FMI, qui résument les transactions entre une économie

et le reste du monde selon les composantes du **compte des transactions courantes** et du **compte de capital et d'opérations financières**. Les statistiques de la balance des paiements selon le MBP6 affichent des données sur le **commerce des services entre résidents et non-résidents** (à l'intérieur du compte des transactions courantes) en 12 postes: *services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers; services d'entretien et de réparation n.i.a.; transports; voyages; construction; services d'assurance et de pension; services financiers; frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a.; services de télécommunications, d'informatique et d'information; autres services aux entreprises; services personnels, culturels et relatifs aux loisirs; et biens et services des administrations publiques, n.i.a.* (voir la section II.3 pour de plus amples renseignements). Le MSCIS 2010 propose de ventiler encore ces postes pour répondre aux besoins de renseignements plus détaillés. En outre, même si elles ne permettent pas de mesurer entièrement les services fournis selon le mode 3, les statistiques de la balance des paiements offrent la possibilité de mesurer des indicateurs supplémentaires: les statistiques sur l'*investissement étranger direct* (IED), par exemple, peuvent être utiles au sujet du mode 3.

- Le MSCIS 2010 élargit la définition statistique du commerce des services en recommandant de mesurer les services fournis par les filiales étrangères, à l'intérieur du nouveau cadre des **statistiques des filiales étrangères (FATS)**. Ce cadre permet d'établir un certain nombre d'indicateurs destinés à rendre compte des opérations des filiales étrangères (chiffre d'affaires/production, exportations et importations, emploi, nombre d'entreprises, etc.) en mettant l'accent en particulier – mais pas exclusivement – sur les services.

Le MSCIS 2010 présente également une méthode statistique de mesure de la valeur de la fourniture internationale de services par mode, en particulier par la présence de personnes physiques. Cette approche simplifiée repose sur l'existence d'une bonne correspondance globale entre i) les FATS et le mode 3, et ii) les statistiques des services de la balance des paiements et les trois autres modes de fourniture (comme le montre le tableau I.1 et l'explique plus en détail la section II.5).

Une fois mis en œuvre, ces principes directeurs offriront aux statisticiens, économistes et négociateurs commerciaux des données permettant des analyses statistiques et économiques plus pertinentes.

Tableau I.1 – Valeur de la fourniture internationale de services par mode: correspondance entre les modes de fourniture et les domaines statistiques

Mode de fourniture	Présentation simplifiée des domaines statistiques pertinents	Lacunes
<i>Mode 1:</i> Fourniture transfrontières	Balance des paiements: services commerciaux (à l'exclusion des <i>voyages, services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers, services d'entretien et de réparation n.i.a., de la construction</i> et une partie des <i>transports</i>)	À la date de rédaction du présent document, la balance des paiements ne permet pas de distinguer les modes de fourniture
<i>Mode 2:</i> Consommation à l'étranger	Balance des paiements: <i>voyages, services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers, services d'entretien et de réparation</i> et une partie des <i>transports</i>	• La catégorie <i>voyages</i> inclut également les marchandises consommées par les voyageurs et, bien qu'une autre répartition, par type de produit, soit recommandée, les données généralement disponibles ne font pas de distinction entre les différentes catégories de services consommés par les voyageurs. • À la date de rédaction du présent document, la balance des paiements ne permet pas de distinguer les modes de fourniture pour ses autres postes lorsque cela est jugé nécessaire.
<i>Mode 3:</i> Présence commerciale	FATS Balance des paiements: <i>construction</i>	• À la date de rédaction du présent document, la couverture des FATS est incomplète • Non réparti entre les <i>modes 3 et 4</i>
<i>Mode 4:</i> Présence de personnes physiques	Balance des paiements: services commerciaux (à l'exclusion des <i>voyages</i>)	• À la date de rédaction du présent document, la balance des paiements ne permet pas de distinguer les modes de fourniture

Pour plus de précisions ...

* *Statistiques des services:*

- emploi et valeur ajoutée: Banque mondiale, *Indicateurs du développement dans le monde* Statistiques de la CNUCED (<http://data.worldbank.org/data-catalog> et <http://unctadstat.unctad.org/>)
- commerce: OMC, *Statistiques du commerce international* (www.wto.org)
- indicateurs du commerce: Banque mondiale, *Indicateurs du commerce mondial*, OMC, *Profils des services* et *Profils commerciaux*

* *Indicateurs quantitatifs des services:*

- Union internationale des télécommunications (www.itu.int), Union postale universelle (www.upu.int), Organisation mondiale du tourisme (www.unwto.org) et autres organisations spécialisées.

* AGCS: Accord général sur le commerce des services, OMC

II. STATISTIQUES DU COMMERCE DES SERVICES ENTRE RESIDENTS ET NON-RESIDENTS D'UNE ECONOMIE

La présente section explique comment le commerce des services est mesuré dans le cadre de la balance des paiements. Elle présente aussi les extensions apportées à ce cadre par une ventilation plus détaillée des postes. Enfin, elle indique les liens entre ces statistiques et les modes de fourniture selon l'AGCS.

1. INTRODUCTION

Les statistiques de la balance des paiements relatives aux transactions de services entre résidents et non-résidents offrent une base solide pour mesurer le commerce des services au sens classique. Les recommandations formulées dans le Manuel des statistiques du commerce international des services 2010 (MSCIS 2010) pour leur établissement sont inspirées par le souci de partir des principes et des classifications existants, sans les modifier.

La **sous-section 2** donne un aperçu général des concepts fondamentaux de la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements* (MBP6) du FMI sur lesquels repose la mesure du commerce des services. Tout en restant entièrement conforme aux principes et aux classifications du MBP6, le MSCIS 2010 préconise une classification plus détaillée des statistiques du commerce des services (Classification élargie des services de la balance des paiements 2010 – EBOPS 2010), qui est présentée à la **sous-section 3**. Le MSCIS 2010 donne aussi des recommandations pour la production d'une ventilation géographique des données relatives au commerce des services (**sous-section 4**) et propose une approche simplifiée pour ventiler les statistiques des transactions de services selon les quatre modes de fourniture (**sous-section 5**).

2. PRINCIPES D'ENREGISTREMENT

Le concept de résidence est essentiel à la mesure des transactions de services entre résidents et non-résidents. Les autres concepts essentiels concernent l'évaluation et la date d'enregistrement des transactions. Ces principes fondamentaux sont conformes à ceux du MBP6 et du Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008).

a) Transactions et résidence des agents

La balance des paiements d'un pays est un état statistique équilibré qui récapitule les **transactions** économiques de ses résidents avec le reste du monde. Une transaction est un flux économique qui implique un changement de propriété d'un bien ou d'un avoir financier, la fourniture d'un service ou la fourniture de travail ou de capital. Les transactions internationales de services sont dénommées concrètement commerce des services. Elles doivent être enregistrées en **valeur brute**, chaque poste de service affichant un **crédit** et un **débit**, qui représentent respectivement les exportations et les importations de ce service.

Le concept de **résidence** ne repose pas sur des critères de nationalité ou des critères juridiques mais sur le centre d'intérêt économique prédominant d'un agent. De plus, comme les limites territoriales reconnues à des fins politiques ne conviennent pas toujours aux fins économiques, le territoire économique d'un pays ou d'une économie est utilisé comme la zone géographique pertinente à laquelle s'applique le concept de résidence.

Le **territoire économique** est le territoire géographique administré par un gouvernement. Il inclut également les enclaves territoriales telles que les ambassades, consulats et bases militaires situés à l'étranger.

Il n'est pas toujours simple de déterminer précisément si une unité institutionnelle a un **centre d'intérêt économique prédominant** dans un pays, et donc si elle y est résidente. On considère

qu'une entreprise a un centre d'intérêt économique prédominant dans un pays lorsqu'elle exerce, ou compte exercer, des activités économiques sur une échelle importante et pendant une longue période sur son territoire économique. Le centre d'intérêt économique prédominant d'un ménage se trouve dans le pays qui est le principal lieu de résidence de ses membres, où il occupe un ou plusieurs logements.²

Une période d'au moins un an est suggérée à titre indicatif ("règle d'une année") comme critère du lieu de résidence (centre d'intérêt économique prédominant).

b) *Autres principes d'enregistrement*

C'est le **prix du marché** (c'est-à-dire le prix auquel acheteurs et vendeurs échangent l'article sur un marché ouvert) qui doit être utilisé pour **évaluer** les échanges internationaux de services. Dans certaines circonstances telles que les échanges entre entreprises affiliées, le prix adopté à des fins comptables ("prix de cession interne") n'est pas toujours calculé précisément selon les conditions du marché. Comme il peut être très difficile d'évaluer un prix du marché pour l'enregistrement de ces transactions, le MBP6 reconnaît que, dans la plupart des cas, une telle évaluation ou imputation ne sera pas appliquée. En pratique, si certains prix de cession interne s'éloignent de ceux de transactions similaires au point de fausser sensiblement les calculs, il faudra soit y substituer une valeur analogue au prix du marché, soit les signaler distinctement aux fins de l'analyse.

Le moment auquel les transactions de services doivent être enregistrées est la **date de leur réalisation** (c'est-à-dire la date à laquelle les services sont fournis ou reçus). Il peut être différent de celui auquel le paiement est effectué ou reçu. Les transactions doivent donc être enregistrées, autant que possible, selon la comptabilité d'exercice plutôt que de caisse.

Les transactions peuvent être effectuées dans diverses monnaies, y compris la monnaie nationale du fournisseur ou du consommateur des services. Il est toutefois nécessaire, pour produire des statistiques utiles, de convertir les valeurs de toutes les transactions en une **unité de compte commune**. Il s'agira le plus souvent de la monnaie nationale. Cependant, dans certains cas tels qu'une forte dépréciation de la monnaie nationale ou une hyperinflation, il peut être plus utile, du point de vue de l'analyse, d'exprimer toutes les transactions dans une autre monnaie plus stable. Le taux de change qu'il est préférable d'appliquer pour convertir la monnaie dans laquelle les transactions ont été effectuées dans celle choisie pour l'établissement des statistiques est le taux du marché en vigueur au moment de la réalisation des transactions.

3. CLASSIFICATION ELARGIE DES SERVICES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS 2010

a) *Principes essentiels*

L'EBOPS 2010 est destinée à produire des statistiques à un niveau de détail qui réponde, entre autres choses, aux besoins de renseignements dans le cadre de l'AGCS. Elle s'inspire de la classification des services du MBP6. Dans ce dernier, les 12 principales catégories de services sont identifiées et ventilées dans une liste de composantes types et complémentaires. L'EBOPS 2010 offre une **ventilation plus poussée de ces composantes** en sous-catégories. Elle contient aussi plusieurs "postes supplémentaires" destinés à enregistrer des renseignements complémentaires utiles au sujet des transactions de services dans divers secteurs tels que les voyages/le tourisme ou les services d'assurance.

Comme la classification des services du MBP6, l'EBOPS 2010 est avant tout une **classification fondée sur les produits**. Les postes de ces classifications peuvent être décrits dans les termes de la

² Les fonctionnaires et le personnel militaire employés à l'étranger dans des enclaves gouvernementales, ainsi que les personnes à leur charge, continuent d'avoir leur centre d'intérêt économique prédominant (c'est-à-dire leur résidence) dans leur pays d'origine.

version 2 de la Classification centrale des produits (CPC, version 2), qui est la classification internationale type des produits.³ Pour faciliter l'utilisation des statistiques établies d'après l'EBOPS 2010 aux fins de l'AGCS, le MSCIS 2010 donne, dans des annexes en ligne, des tables de concordance entre l'EBOPS 2010, la CPC, version 2, et le document W/120 (liste des secteurs de services généralement utilisée comme base des négociations dans le cadre de l'AGCS).

Le MSCIS 2010 admet que tous les statisticiens ne pourront pas établir dans l'immédiat des statistiques au niveau de détail préconisé dans l'EBOPS 2010 et juge donc prioritaire d'établir des statistiques du commerce international des services au niveau indiqué dans le MBP6. Lorsque la ventilation des principales composantes de l'EBOPS 2010 est développée, elle devrait être appliquée par étapes. Les statisticiens commenceront par ventiler les services qui présentent un intérêt économique majeur pour leur économie et produiront également des données se rapportant aux postes supplémentaires s'ils sont directement disponibles dans le cadre de cette compilation.

b) Composantes de l'EBOPS 2010

L'EBOPS 2010, de même que le MBP6, comprend 12 composantes principales qui sont énumérées ci-après.⁴ L'ensemble de la classification figure à l'annexe II, et les définitions complètes des composantes sont données dans le MSCIS 2010. Le symbole "*" signale les postes qui ne figuraient pas dans la classification des services du MBP5/MSIC 2002.

- Les **services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers** incluent des activités telles que le traitement, l'assemblage, l'étiquetage, le conditionnement, etc., effectuées par des entreprises qui ne sont pas propriétaires des marchandises (par exemple, raffinage de pétrole, assemblage de vêtements, voitures, électronique).*
- Les **services d'entretien et de réparation non inclus ailleurs (n.i.a.)** incluent les services d'entretien et de réparation du matériel de transport, ainsi que d'autres services d'entretien et de réparation de produits, fournis sur le site du réparateur ou ailleurs.*
- La rubrique des **transports** recouvre tous les services de transport fournis par les résidents d'une économie à ceux d'une autre, ce qui inclut le transport de voyageurs, l'acheminement de marchandises (fret), la location de moyens de transport (affrètement à temps) avec équipage et les services auxiliaires et annexes qui s'y rapportent. En outre, l'EBOPS 2010 distingue neuf modes de transport: transports maritimes, transports aériens, transports spatiaux, transports ferroviaires, transports routiers, transports par voies navigables intérieures, transports par conduites, distribution d'électricité et autres services de transports auxiliaires et connexes. Les transports incluent aussi les services postaux et de messagerie.
- La rubrique des **voyages** diffère de la plupart des catégories du fait qu'elle se caractérise par l'activité du consommateur. Elle ne se réfère pas à un produit particulier et recouvre les dépenses consacrées aux biens et aux services (hébergement, nourriture, souvenirs, etc.) acquis par une personne durant son séjour dans un pays autre que le sien. Si la durée du séjour excède un an, cette personne est considérée comme résidente de l'économie visitée. Ce principe ne s'applique pas aux étudiants qui étudient à l'étranger ni aux patients qui reçoivent

³ Il est cependant impossible d'établir des correspondances dans les domaines des voyages, de la construction et des biens et services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.i.a., qui mettent l'accent sur le mode de consommation des biens et services ou sur le statut de l'agent économique, plutôt que sur le type de produit consommé.

⁴ L'analyse présentée dans le reste du présent document (à l'exception de l'annexe I) se réfère à la classification des services telle qu'elle est définie dans le MBP5 et le MSCIS 2002, qui ne recouvrent pas les catégories des services de production manufacturière ni d'entretien et de réparation (précédemment comptabilisés dans le compte des biens) et peuvent aussi comporter un certain nombre de différences mineures, comme la reclassification ou le renommage de postes.

des soins médicaux à l'étranger, lesquels continuent d'être considérés comme des résidents de leur pays d'origine même si leur séjour dépasse un an.

S'agissant du but du voyage, on distingue les *voyages à titre professionnel* et les *voyages à titre personnel*. Ces derniers peuvent être subdivisés selon les *dépenses liées à la santé*, les *dépenses liées à l'éducation* et toutes les *autres dépenses*.⁵

- La **construction** englobe les travaux effectués dans le cadre de projets de construction et d'installation par des salariés d'une entreprise en dehors de son territoire de résidence. Ils sont divisés en deux sous-rubriques: *à l'étranger* et *dans l'économie déclarante*.
- Les **services d'assurance et de pension** comprennent les différents types de services d'assurance et de pension. Ils sont subdivisés en quatre sous-rubriques: *assurance directe*, *réassurance*, *services auxiliaires d'assurance* et *services de pension et de garantie standard*. Les informations sur les *primes brutes* et les *indemnités brutes*, qui peuvent servir de base à l'estimation des frais de services, sont enregistrées dans des postes supplémentaires.
- Les **services financiers** englobent les services d'intermédiation financière et les services auxiliaires fournis par les banques, les bourses des valeurs, les entreprises d'affacturage, les entreprises de cartes de crédit, etc. Ils englobent aussi les *services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)*.
- Les **frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a.**, sont divisés en franchises et marques commerciales et en licences d'utilisation des résultats de la recherche-développement, ou de reproduction/distribution de logiciels informatiques ou de produits audiovisuels et connexes. Compte tenu de la complexité de certains arrangements, certains des paiements au titre de l'utilisation de ces droits (autres que les licences de reproduction et/ou de distribution) pourront être comptabilisés dans le poste des services (ou des biens) auquel ils se rapportent.
- Les **services de télécommunications, d'informatique et d'information** sont subdivisés en *services de télécommunications*, *services d'informatique* (dont logiciels), *services d'agence de presse* (fourniture d'informations, de photographies et d'articles de fond aux médias) et *autres services d'information* (services de bases de données et de recherche sur le Web).
- La rubrique des **autres services aux entreprises** couvre les mêmes éléments que la rubrique correspondante du MBP6, mais de façon beaucoup plus détaillée. Elle inclut les *services de recherche-développement*, les *services spécialisés* et *services de conseil en gestion* (*services juridiques*; *services de comptabilité*, *de vérification des comptes*, *de tenue de livres et de conseil en fiscalité*; *services de conseil aux entreprises*, *de conseil en gestion et de relations publiques*; *publicité*, *études de marché et sondages d'opinion*); et les *services techniques, liés au commerce et autres services aux entreprises* (*services d'architecture*, *services d'ingénierie*, *services scientifiques et autres services techniques*; *traitement des déchets et dépollution*, *services agricoles et miniers*; *services de location-exploitation*; et *services liés au commerce*; *autres services aux entreprises n.i.a.*).
- Les **services personnels, culturels et relatifs aux loisirs** comprennent les *services audiovisuels et connexes* et les *autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs*. Les premiers recouvrent les *services audiovisuels* (production de films cinématographiques, d'émissions de radio et de télévision et d'enregistrements musicaux) et les *services artistiques connexes*. Les seconds recouvrent les services tels que ceux qui sont associés aux services de

⁵ Le MBP6 et l'EBOPS 2010 proposent une autre ventilation des voyages par produit afin de distinguer les dépenses au titre des *biens*, des *services de transports locaux*, des *services d'hébergement*, des *services de restauration* et des *autres services* (encore ventilés en *services de santé* et *services d'éducation*). Cette ventilation permet une meilleure imputation des dépenses de services au mode 2.

santé, services d'éducation, *services relatifs au patrimoine et aux loisirs et autres services personnels*.

- La rubrique des **biens et services des administrations publiques, n.i.a.** englobe toutes les opérations des administrations publiques et des organisations internationales qui ne figurent pas dans les autres postes de l'EBOPS 2010. Elle peut être subdivisée en trois sous-rubriques: *ambassades et consulats, unités et organes militaires et autres biens et services des administrations publiques, n.i.a.*. On notera que l'AGCS ne s'applique pas aux services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental.

À des fins d'analyse diverses, les statisticiens peuvent souhaiter regrouper des transactions portant sur des services et des transactions ne portant pas sur des services, afin de donner des renseignements sur des domaines qui intéressent en particulier les utilisateurs, par exemple, toutes les transactions liées aux soins de santé, aux questions d'éducation ou d'environnement ou aux activités audiovisuelles. À titre d'exemple, le MSCIS 2010 propose une liste de groupements complémentaires: *transactions relatives à l'audiovisuel, transactions relatives aux logiciels, services de centre d'appel, transactions totales de services entre entreprises apparentées, transactions totales liées au commerce, transactions liées à l'environnement, total des services de santé et total des services d'éducation*. L'établissement de ces groupements est recommandé pour des raisons analytiques.

4. VENTILATION DES STATISTIQUES SELON LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

Il est nécessaire d'avoir une ventilation géographique ou régionale détaillée des statistiques sur les divers types de services fournis et consommés par chaque économie selon le pays de résidence des partenaires commerciaux. Ces statistiques offrent une base solide pour les négociations multilatérales et bilatérales et sont importantes à diverses fins d'analyse. Par exemple, les comparaisons bilatérales entre les données relatives à un pays et celles relatives à un partenaire commercial au moyen de "statistiques miroir" constituent un outil important pour vérifier et améliorer la qualité des données.

L'une des recommandations essentielles du MSCIS 2010 est que les pays établissent des statistiques sur les échanges internationaux de services en distinguant les **différents pays et économies partenaires**, au moins au niveau de l'ensemble du commerce des services et des **12 principales composantes** de la classification des services du MBP6 et, chaque fois que cela est possible, au niveau plus détaillé de l'EBOPS 2010. Il est suggéré que les pays commencent par établir ces statistiques au moins pour **leurs principaux partenaires**. Il est également recommandé aux statisticiens d'utiliser dans la mesure du possible une base géographique identique pour toutes les séries apparentées de statistiques internationales (y compris les statistiques FATS et sur l'IED).

5. IMPUTATION DES POSTES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS AUX MODES DE FOURNITURE⁶

Il se peut que les exportations de *services informatiques* d'un pays soient bien mesurées au niveau global. Mais quelle proportion de ces ventes se rapporte à la fourniture transfrontières (mode 1, par exemple transmission électronique d'un logiciel développé dans le pays du fournisseur) et quelle proportion se rapporte à la présence de personnes physiques (mode 4, par exemple mise au point par un programmeur d'une application spécifique dans les locaux du client étranger)? Le MSCIS 2010 admet qu'il faudra encore du temps avant que les statisticiens ne soient en mesure d'imputer chaque type de service de l'EBOPS aux différents modes de fourniture de l'AGCS. Il propose donc pour commencer une **approche simplifiée**, opérationnelle dans le contexte statistique actuel, en vue de produire des **approximations**. À partir de la détermination du lieu où est situé le fournisseur au moment de la transaction, on suppose qu'une catégorie de services des comptes de la balance des paiements correspond seulement à un ou deux modes de fourniture **dominants**.

⁶ On notera que le mode 3 (présence commerciale) concerne principalement les statistiques FATS relatives à la production (ou aux ventes, si les données de production ne sont pas disponibles ou pertinentes). Ces statistiques sont présentées dans la section III. Le mode 4 (présence de personnes physiques) est traité plus en détail dans la section IV.

Selon cette méthodologie, on peut considérer que les services suivants de l'EBOPS, lorsqu'ils sont échangés entre résidents et non-résidents, sont essentiellement fournis selon le mode 1 (fourniture transfrontière): *transports* (excepté les *services auxiliaires et connexes* fournis aux transporteurs dans les ports étrangers, qui doivent être imputés au mode 2), *services d'assurance et de pension*, *services financiers* et *frais pour usage de propriété intellectuelle, n.i.a.* Les services enregistrés parmi les *services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers*, les *services d'entretien et de réparation n.i.a.* et les *voyages* (à l'exclusion des marchandises) doivent être imputés au mode 2 (consommation à l'étranger). Les autres services commerciaux peuvent inclure des éléments importants de deux modes de fourniture: les *services de télécommunications, d'informatique et d'information*, les *autres services aux entreprises* et les *services personnels, culturels et relatifs aux loisirs* peuvent être fournis selon les modes 1 et 4; la *construction* enregistrée dans la balance des paiements peut se rapporter aux modes 3 et 4. **Il faut des travaux plus approfondis** pour déterminer l'imputation de ces statistiques aux divers modes de fourniture. L'annexe V présente la méthode simplifiée recommandée pour l'imputation des statistiques, qui pourra orienter une première évaluation de la fourniture des services par mode. Il serait souhaitable que ces règles soient considérées comme des principes directeurs, mais cela dépendra beaucoup de la situation des économies qui établissent les statistiques.

Pour plus de précisions ...

- * *en général*: MSCIS 2010, chapitre III
- * *concepts et définitions relatifs à la balance des paiements*: MBP6, en particulier le chapitre X et <http://www.imf.org/bop>
- * *imputation des postes de services aux divers modes de fourniture*: MSCIS, chapitre V

III. STATISTIQUES SUR LES FILIALES ETRANGERES

La présente section expose les aspects méthodologiques des statistiques des filiales étrangères: entreprises visées, variables économiques à considérer pour étudier les activités des filiales étrangères et classification des données (par économie partenaire et par activité ou par produit de services).

1. INTRODUCTION

La fourniture internationale d'un certain nombre de services nécessite un contact étroit et permanent entre les producteurs et les consommateurs, qui ne peut souvent être assuré que par des filiales établies sur place (c'est-à-dire au moyen du mode 3 de l'AGCS, présence commerciale). Toutefois, les filiales étrangères étant des entités résidentes de leurs pays d'accueil, le chiffre d'affaires qu'elles réalisent dans ces pays n'est pas enregistré dans la balance de paiements, qui porte seulement sur les transactions entre résidents et non-résidents (voir la section II).

En conséquence, pour pouvoir mesurer ce mode particulièrement important⁷, le MSCIS recommande d'établir des **Statistiques sur les filiales étrangères (FATS)**. Il énonce des principes directeurs concernant la production d'indicateurs sur les opérations des entreprises étrangères, y compris les entreprises nationales contrôlées par des investisseurs étrangers (**FATS entrant**) et des filiales étrangères contrôlées par des résidents (**FATS sortant**). Outre des indicateurs relatifs au commerce des services selon le mode 3, les statistiques FATS donnent des indicateurs généraux qui aident à comprendre le phénomène de la mondialisation.

La **sous-section 2** présente les éléments de base des statistiques FATS, à savoir la population des filiales à prendre en compte et la manière dont leurs opérations sont enregistrées par les différentes économies intervenant dans la relation de contrôle. La **sous-section 3** présente les variables qui offrent le plus d'intérêt pour l'analyse économique et politique, et la **sous-section 4** explique comment ventiler les variables pour dresser un tableau complet des activités des filiales étrangères. Les statistiques FATS et les statistiques sur l'investissement étranger direct (IED) sont complémentaires; la **sous-section 5** met en évidence les liens entre ces domaines statistiques et donne des indications sur la manière de les analyser conjointement.

2. PRINCIPES D'ENREGISTREMENT⁸

a) *Entreprises visées par les statistiques FATS*

Les statistiques FATS désignent un ensemble d'indicateurs relatifs aux opérations des filiales étrangères contrôlées par un investisseur étranger. Pour tenir compte de cette notion de contrôle étranger, la population retenue à des fins statistiques est celle des filiales dont plus de **50 pour cent des droits de vote** sont détenus par un seul investisseur.^{9,10} Le "contrôle" étant l'élément clé des relations dans le cadre des FATS, il convient de souligner que ces statistiques rendent compte des

⁷ D'après les données fragmentaires disponibles, la valeur des services fournis par le biais de filiales étrangères est plus élevée que celle des services échangés qui ressort de la balance des paiements (voir la section I.1 b)).

⁸ Les principes d'enregistrement des données FATS sont conformes aux normes statistiques internationales, en particulier celles qui régissent la mesure de l'IED dans le cadre du MBP6 et de la Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux (4^{ème} édition). D'autres indications sur les statistiques FATS sont également données dans le *Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique*, qui est lui-même parfaitement conforme avec les lignes directrices du MSCIS 2010.

⁹ À cet égard, un groupe d'investisseurs associés agissant de concert est considéré comme un seul investisseur.

¹⁰ Dans quelques rares cas, des entreprises qui ne sont pas majoritairement contrôlées par un investisseur étranger sont jugées intéressantes, soit dans le contexte de l'AGCS, soit dans les études sur la mondialisation. Voir le MSCIS 2010 pour de plus amples renseignements.

opérations des filiales concernées dans leur totalité et non au prorata de la part contrôlée par les sociétés mères étrangères.

Bien que l'un de leurs principaux objectifs soit de produire des indicateurs sur le mode 3 de l'AGCS, les statistiques FATS **prennent en considération aussi bien les producteurs de services que de biens**. Certaines entreprises produisent à la fois des biens et des services, et ce n'est qu'en couvrant tous les producteurs que les statistiques refléteront les activités des entreprises qui produisent accessoirement des services. L'établissement de statistiques sur l'ensemble des producteurs permet en outre de rendre compte des activités des producteurs de services dans le cadre de statistiques couvrant toutes les entreprises.

b) La notion de contrôle et son implication pour l'enregistrement des données FATS

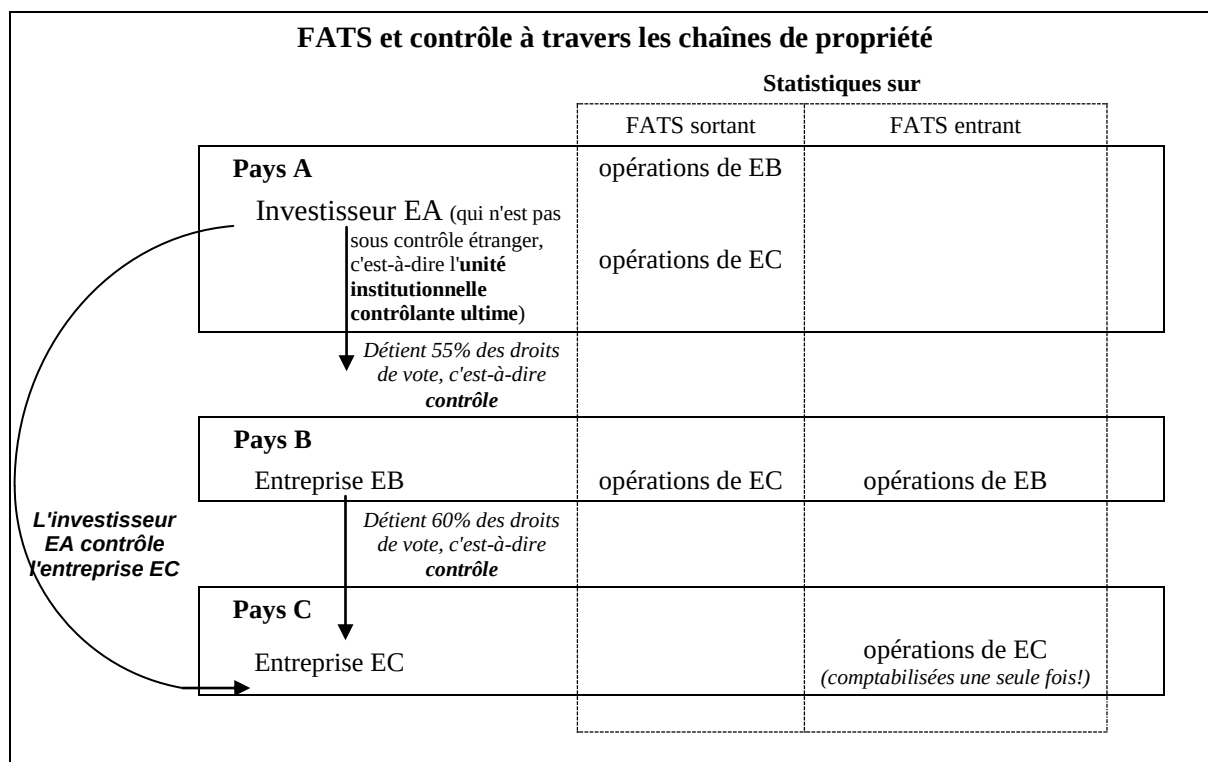
Le graphique ci-après présente deux entreprises sous contrôle étranger dont les opérations sont mesurées dans les statistiques FATS. L'entreprise EB est sous le contrôle direct d'un investisseur EA dans le pays A, et contrôle directement une entreprise EC dans le pays C. En conséquence, EC est aussi contrôlée indirectement par EA.¹¹ EA est l'**unité institutionnelle contrôlante ultime**, qui contrôle à la fois les entreprises EB et EC. Les modalités de la relation de contrôle ("qui contrôle qui et de quelle manière") déterminent la manière dont les opérations de EB et EC seront mesurées dans les statistiques FATS entrant et sortant.

Dans cet exemple, l'entreprise EB, résidente du pays B, est sous contrôle étranger: ses opérations sont donc comptabilisées dans les FATS entrant du pays B. Dans le pays A, dont l'investisseur est résident, les opérations de EB sont décrites dans les FATS sortant.

Comme EB contrôle EC, le pays B comptabilise les opérations de l'entreprise EC dans ses FATS sortant. Or, l'entreprise EB étant elle-même contrôlée par EA, les opérations de EC devraient aussi être décrites dans les FATS sortant du pays A. Cependant, il en résulterait une double comptabilisation (c'est-à-dire l'enregistrement des opérations de EC dans les FATS sortant à la fois du pays A et du pays B), en particulier au moment d'effectuer des comparaisons au niveau international. C'est pourquoi, pour faciliter l'analyse, le MSCIS 2010 encourage vivement les statisticiens à identifier la part des FATS (sortant) qui relève d'entreprises résidentes qui sont des unités institutionnelles contrôlantes ultimes.

Le pays C rend compte des opérations de l'entreprise EC dans ses FATS entrant.

¹¹ Bien que, d'un point de vue arithmétique, EA ne détienne que 33 pour cent, c'est-à-dire 55 pour cent multiplié par 60 pour cent des droits de vote de EC, elle contrôle indirectement cette entreprise par le jeu des relations de contrôle.



3. FATS: VARIABLES ECONOMIQUES

Un large éventail de données ou variables économiques – opérationnelles ou financières – concernant les FATS peuvent présenter un intérêt pour l'analyse et l'élaboration des politiques. Le MSCIS 2010 recommande que les variables FATS à collecter comprennent au minimum les indicateurs de base suivants de l'activité des filiales étrangères: **ventes** (chiffre d'affaires) et/ou **production** (la production de services est utilisée de préférence pour mesurer la fourniture internationale de services selon le mode 3), **emploi**, **valeur ajoutée**, **exportations et importations de biens et de services**, et **nombre d'entreprises**. Ces variables sont décrites à l'annexe II.

Ces variables constituent certes un ensemble de base susceptible d'apporter des réponses à diverses questions, mais d'autres indicateurs de l'activité des filiales étrangères peuvent aussi être utiles dans certains cas. Le MSCIS 2010 propose que les économies envisagent de recueillir dans un deuxième temps les **variables supplémentaires** suivantes si elles sont en mesure de le faire: **actifs**, **rémunération des salariés**, **valeur nette**, **excédent d'exploitation net**, **formation brute de capital fixe**, **impôt sur le revenu des sociétés**, **dépenses de recherche-développement** et **achats de biens et de services**. La plupart des variables "de base" et des variables "supplémentaires" sont tirées du SCN 2008.

4. REPARTITION (CLASSIFICATION) DES VARIABLES FATS

La répartition des variables FATS s'effectue généralement de deux manières: par **répartition géographique** ou par **répartition selon l'activité principale (ou par produit)**.

a) Répartition géographique

Comme l'illustre l'exemple de la sous-section 2 b), la répartition géographique des variables FATS peut être particulièrement complexe du fait qu'elle nécessite souvent l'analyse des chaînes de contrôle. Les questions à prendre en considération dans la répartition des variables par économie diffèrent selon qu'il s'agit des FATS entrant ou des FATS sortant.

Le MSCIS 2010 recommande que les **FATS sortant** soient attribués à l'économie où réside la filiale dont les opérations sont décrites par les variables. Par exemple, si une société britannique contrôle une filiale aux États-Unis par le biais d'une holding située aux Bermudes, dans les statistiques FATS sortant du Royaume-Uni la filiale sera classée aux États-Unis plutôt qu'aux Bermudes.

Le MSCIS 2010 recommande que les **FATS entrant** soient d'abord attribués à l'économie dans laquelle la filiale est contrôlée en dernier ressort et qui tirera profit de ce contrôle. En conséquence, la répartition géographique devrait dépendre en premier lieu de l'économie où réside l'unité institutionnelle contrôlante ultime de la filiale. Par exemple, si une société française contrôle indirectement, par l'intermédiaire de sa filiale néerlandaise, une société russe, les statistiques FATS entrant établies par la Russie devraient être attribuées à la France. Toutefois, comme il est possible de disposer d'informations sur les entités contrôlantes immédiates ("premières sociétés mères étrangères") grâce aux données sur les IED, et pour faciliter la comparaison avec ces données, le MSCIS 2010 encourage les économies à recueillir aussi certaines données ventilées en fonction du pays de la première entité contrôlante.

b) Par (secteur d')activité et par produit de service

Les variables FATS devraient être ventilées en fonction de l'**activité des filiales**. Ainsi, toutes les données relatives à une société donnée seraient classées selon son activité principale, c'est-à-dire l'activité représentant la partie la plus importante de son chiffre d'affaires (ou d'une autre variable clé). Le MSCIS 2010 contient une classification des activités pour les variables FATS qui s'inspire de la quatrième révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev.4). Cette classification, dénommée **Catégories CITI pour les filiales étrangères (ICFA, Rev.1)**, est reproduite à l'annexe IV. Les catégories figurant dans l'ICFA, Rev.1 couvrent toutes les activités économiques et détaillent les activités pouvant afficher une production/des ventes de services importantes.

Lorsqu'on analyse les statistiques FATS par activité, il convient de garder à l'esprit qu'elles permettent de mesurer l'activité considérée de manière approximative, pas avec précision. Par exemple, la production totale comptabilisée sous *activités juridiques* désigne la production totale des cabinets juridiques, et non la fourniture totale de services juridiques. Certaines entreprises qui ne sont pas classées parmi les cabinets juridiques proposent aussi des services juridiques dans le cadre d'une activité secondaire, mais cette production n'est pas comptabilisée dans les *activités juridiques*. En outre, la production d'*activités juridiques* peut inclure la production résultant d'activités secondaires de certains cabinets juridiques, comme la fourniture de services de conseil financier.

On ne peut faire concorder que dans une mesure limitée les données sur les échanges entre résidents et non-résidents classées par produit et les données sur les variables FATS classées par activité. Une **concordance entre l'EBOPS 2010 et l'ICFA Rev.1** (consultables en ligne à l'adresse suivante: unstats.un.org/unsd/tradeserv) pourrait cependant être utile, notamment dans les secteurs où les entreprises sont spécialisées et n'exercent généralement pas d'activités secondaires importantes.

Bien que le MSCIS 2010 recommande de ventiler en priorité les statistiques FATS par activité, il encourage les compilateurs à se fixer comme objectif à long terme, de ventiler certaines variables telles que les ventes, la production et les exportations et les importations par type de services.¹² Les données établies par produit permettent d'identifier certains types de services fournis au moyen d'une présence commerciale. Les statistiques par produit sont moins sujettes à des problèmes d'interprétation, elles sont compatibles avec la base des engagements au titre de l'AGCS et avec les données sur le commerce des services entre résidents et non-résidents. Les statistiques par produit qui sont disponibles ou peuvent être établies pour les FATS devraient être ventilées sur une **base compatible avec l'EBOPS 2010**. Si ce degré de spécificité ne peut être atteint, les économies sont

¹² D'autres variables telles que la valeur ajoutée et l'emploi ne peuvent être classées par produit.

encouragées à distinguer au moins le total des biens et le total des services pour chaque activité à titre de première étape vers une classification par produit.

5. STATISTIQUES FATS ET STATISTIQUES SUR L'IED

Des liens importants existent entre les statistiques FATS et l'investissement étranger direct (IED). L'IED est la catégorie d'investissements internationaux qui rend compte de l'objectif d'un investisseur d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise étrangère. À des fins statistiques, les relations d'IED impliquent par définition la détention de 10 pour cent au moins des droits de vote au sein d'une entreprise étrangère. De ce fait, les entreprises visées par les FATS s'inscrivent dans le sous-ensemble de l'IED. En outre, bien que l'IED n'aboutisse pas forcément à l'établissement d'une présence commerciale telle qu'elle est définie dans l'AGCS, il en est toutefois une condition préalable.

Les statistiques sur l'IED portent sur les relations économiques internationales entre les investisseurs directs et les entreprises bénéficiaires des investissements (entreprises d'investissement direct). Elles mesurent les transactions financières entre ces investisseurs et entreprises, ainsi que les positions de revenu et d'investissement correspondantes (stocks).

Bien que les transactions et positions d'IED ne soient pas, à proprement parler, des variables FATS, il convient de les considérer comme des compléments d'information importants. Les pays qui ne sont pas en mesure d'établir rapidement des statistiques FATS peuvent voir dans les statistiques sur l'IED (et plus particulièrement dans les positions d'IED) un indicateur de l'intérêt porté par un pays à l'utilisation de la présence commerciale pour fournir des services au niveau international. En outre, les statistiques sur l'IED peuvent être utilisées conjointement avec les statistiques FATS pour déterminer dans quelle mesure les opérations de filiales ont été financées par des fonds provenant d'investisseurs directs, et dans quelle mesure le revenu généré par ces filiales revient à ces investisseurs directs.

Au vu des liens étroits entre les FATS et l'IED, le MSCIS 2010 recommande que les statistiques sur l'IED soient établies selon les spécifications du MBP6 et de la quatrième édition de la Définition de référence des investissements directs internationaux de l'OCDE.

Pour plus de précisions ...

**** En général:***

- MSCIS 2010, chapitre IV;
- Manuel de l'OCDE sur les Indicateurs économiques de la mondialisation, chapitre III;
- Eurostat Foreign Affiliates Statistics (FATS) Recommendations Manual (2009);

**** Définitions de l'IED et des activités des entreprises multinationales (AEMN):*** quatrième édition de la Définition de référence des investissements étrangers internationaux de l'OCDE et MBP6 (www.imf.org)

IV. PRESENCE DE PERSONNES PHYSIQUES

La présente section expose les principales questions relatives à la définition de la fourniture de services selon le mode 4 (présence de personnes physiques) et leurs liens avec les statistiques. Elle explique aussi dans quelle mesure les cadres statistiques existants peuvent servir à l'élaboration d'indicateurs au sujet du mode 4.

1. INTRODUCTION

Bien que des progrès aient été accomplis depuis l'élaboration de la première version du MSCIS, il peut être difficile de définir la portée du mode 4 (**sous-section 2**) dans certains cas. Dans la **sous-section 3**, les sources statistiques qui peuvent être utilisées pour faciliter une évaluation de ce mode de fourniture sont examinées et des moyens d'améliorer sa mesure sont proposés.

2. LA PRESENCE DE PERSONNES PHYSIQUES SELON L'AGCS

L'AGCS ne donne pas de définition précise du mode 4 susceptible d'être utilisée directement à des fins statistiques. Le mode 4 est généralement décrit en termes de but et de durée du séjour: le fournisseur est admis temporairement dans le cadre de la fourniture d'un service visée par l'AGCS, qu'il intervienne directement dans la production/fourniture du service ou indirectement (en travaillant pour une filiale étrangère, dans le domaine du marketing, de la vente, par exemple).

a) Personnes physiques visées par le mode 4

L'AGCS définit le mode 4 du commerce des services comme "la fourniture d'un service ... par un fournisseur de services d'un Membre, grâce à la **présence** de personnes physiques d'un Membre sur le territoire de tout autre Membre". Le mode 4 peut généralement être décrit comme celui qui vise les personnes physiques étrangères admises dans l'économie d'accueil pour:

- i) exécuter directement des contrats de services (fournisseurs de services contractuels): il s'agit des **travailleurs indépendants** (professionnels indépendants) ou des **salariés d'un fournisseur de services étranger**¹³;
- ii) travailler dans une filiale étrangère qui fournit des services (**personnes transférées à l'intérieur d'une société** ou **recrutées directement par la filiale**); ou
- iii) négocier un contrat de services (**vendeurs de services**), négocier la constitution/l'acquisition d'un établissement fournissant des services (**personnes chargées d'établir une présence commerciale**), commercialiser un service, etc.

Le mode 4 ne concerne donc pas seulement les étrangers intervenant directement dans la fourniture des services (ce qui correspond généralement au compte des services de la balance des paiements) mais concerne aussi les personnes dont la présence à l'étranger contribue à la fourniture d'un service.

Il y a cependant des domaines dans lesquels il peut être difficile de définir ce que recouvre la fourniture de services selon le mode 4. Par exemple:

- il peut être difficile d'établir la différence entre un contrat de services et un contrat d'emploi, en particulier pour les fournisseurs de services indépendants;

¹³ Certains travailleurs indépendants peuvent aussi s'établir sur le marché d'accueil et fournir des services depuis ce territoire, dans le cadre d'un engagement relatif au mode 3. Dans ce cas, on considère que le service est fourni grâce à une présence commerciale.

- il n'est pas toujours facile de déterminer ce qui constitue un service: les ramasseurs de fruits, par exemple, pourraient être considérés comme des travailleurs agricoles temporaires (ne relevant pas du mode 4) ou comme des fournisseurs de services de ramassage de fruits; ou
- bien que le mode 4 s'applique aux fournisseurs de services indépendamment de leur qualification, de nombreux engagements contractés par les Membres de l'OMC portaient, au moment de la rédaction du présent document, sur les travailleurs hautement qualifiés.

b) "Temporaire": un élément essentiel dans la mesure du mode 4

L'Annexe de l'AGCS sur le mouvement des personnes physiques fournissant des services relevant de l'Accord (l'Annexe de l'AGCS) précise la nature **temporaire** de la présence: les mesures concernant la citoyenneté, la migration, la résidence et l'emploi à titre permanent sont exclues du champ d'application de l'Accord. De plus, l'AGCS "ne s'appliquera pas aux mesures affectant les personnes physiques qui cherchent à accéder au marché du travail d'un Membre". Dans le cas du mode 4, la personne physique est admise pour réaliser une tâche en rapport avec la fourniture d'un service; lorsqu'elle l'aura réalisée, elle devra quitter le pays.

L'AGCS ne définit pas la présence temporaire comme une durée de séjour spécifique mais les Membres le font cependant, en pratique, dans leurs listes d'engagements. La durée de séjour maximale pour le mode 4 inscrite dans les listes varie entre trois mois pour les vendeurs de services/personnes chargées d'établir une présence commerciale et deux à cinq ans pour les personnes transférées à l'intérieur d'une société.

Selon les normes statistiques internationales (MBP6, SCN 2008 et *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, Première révision*, de l'ONU), la distinction entre présence temporaire et présence permanente est généralement déterminée par la **règle d'une année**, qui fait la distinction entre les résidents d'une économie et les non-résidents. Le MSCIS 2010 mentionne la divergence entre la définition du terme "temporaire" selon les normes statistiques et celle de l'AGCS, et conclut que les données statistiques disponibles sur les activités économiques des résidents (c'est-à-dire plus d'un an) peuvent aussi contenir des éléments liés à la présence temporaire au sens de l'AGCS.

c) Mode 4: relations avec les classifications statistiques

Selon le MSCIS 2010, plusieurs classifications internationales peuvent être utiles pour les négociations de l'AGCS et pour évaluer le mode 4: la **version 2** de la **CPC** (également utile pour les autres modes de fourniture); la Classification internationale type des professions (**CITP-08**) de l'OIT, qui fait la distinction entre les différentes catégories d'emplois; la **CITI, Rev.4** qui peut être utile dans les cas où il manque des renseignements statistiques sur la répartition de l'emploi étranger par profession; et la Classification internationale d'après la situation dans la profession (**CISP**), utile par exemple pour identifier les "fournisseurs de services indépendants" qui sont souvent visés par les engagements spécifiques au titre de l'AGCS.

3. STATISTIQUES PERMETTANT DE MESURER LE MODE 4

Divers indicateurs offrent un intérêt pour évaluer le mode 4. La plupart d'entre eux se rapportent aux différents types de présence des personnes physiques mis en évidence dans les sections précédentes. Ils concernent la valeur des services échangés ou le nombre et les types de personnes qui traversent les frontières. L'encadré IV.1 dresse un tableau des liens qui peuvent être établis entre les différentes sortes de fournitures de services grâce à la présence de personnes physiques et les domaines statistiques existants. Comme il est dit ci-après, des indicateurs utiles permettant de mesurer le mode 4 sont souvent disponibles, mais pour une population beaucoup plus importante. La **principale**

difficulté liée à la mesure du mode 4 consiste à **identifier le sous-ensemble** de services et de travailleurs qui devrait être mesuré.

Encadré IV.1: Différents types de présence relevant du mode 4, point de vue du pays d'accueil

Catégories	Couverture statistique: valeur des services	Couverture statistique: nombre de personnes physiques
I. Contrats de services exécutés dans les pays d'accueil par des fournisseurs étrangers ou leur(s) salarié(s) admis dans l'économie d'accueil pour fournir un service	Balance des paiements: transactions de services entre résidents et non-résidents, principales composantes des <i>services</i> selon le MBP6	Statistiques du tourisme et des migrations (non-migrants) concernant les <i>voyageurs d'affaires</i> ; ajustements par catégorie de personnes, durée (plus d'un an), type de service
II. Contrats d'emploi (non permanent) d'étrangers dans toutes les entreprises nationales (<u>sans objet pour évaluer le mode 4</u>)	Balance des paiements: <i>rémunération des salariés et envois de fonds des travailleurs</i> ; ajustements compte tenu de la ventilation par secteur et de la durée	Statistiques des migrations concernant les migrants de courte et longue durées; ajustements par catégorie de personnes, durée, ventilation par secteur
a) y compris dans des sociétés de services résidentes détenues ou contrôlées par des étrangers (personnes transférées à l'intérieur d'une société et recrutement direct d'étrangers par une filiale)	<u>sans objet</u> : les services sont fournis selon le mode 3: présence commerciale	Sous-ensemble du précédent; pourrait être établi, par exemple, à partir du registre FATS; ajustements compte tenu de la durée, de la ventilation par secteur
III. Vente de services (tentative d'établir des relations contractuelles en vue d'un contrat de services) et établissement d'une présence commerciale	<u>sans objet</u> : <u>aucun service n'est commercialisé à ce stade</u>	Statistiques du tourisme et des migrations (non-migrants) concernant les <i>voyageurs d'affaires</i> ; ajustements par catégorie de personnes, durée (plus d'un an), type de service

a) La valeur du commerce selon le mode 4 est comprise dans les statistiques du commerce des services pour la balance des paiements

L'estimation de la valeur du commerce des services selon le mode 4 n'est pertinente que pour la catégorie I définie dans l'encadré IV.1, à savoir les fournisseurs de services indépendants ou les salariés d'un fournisseur de services étranger admis dans l'économie d'accueil du client pour produire/fournir directement un service. S'agissant des personnes transférées à l'intérieur d'une société et des étrangers recrutés directement par une filiale étrangère (catégorie II a)), le service est fourni suivant le mode 3 (le mouvement visé par le mode 4 contribue à la fourniture du service grâce à une présence commerciale). Du point de vue économique, il n'y a pas d'échanges commerciaux (au moins au stade initial) dans le cas des vendeurs de services/personnes chargées d'établir une présence commerciale (catégorie III).

La valeur du commerce des services selon le mode 4 (ainsi que selon les autres modes) est comptabilisée dans sa quasi-totalité dans les composantes de la balance des paiements relatives aux **services**, qui visent les transactions relatives aux contrats de services internationaux.¹⁴ Les principaux postes de services de la balance des paiements qui sont réputés comporter des **éléments importants**

¹⁴ Ces statistiques ne concerneront pas les fournisseurs de services indépendants qui séjournent (ou souhaitent séjournier) plus de 12 mois dans l'économie d'accueil car ils deviendront en principe résidents de ce pays et les transactions correspondant aux contrats de services ne seront plus des transactions internationales. Pour ceux qui s'établissent sur le marché d'accueil, il est possible de le faire dans le cadre d'un engagement relatif au mode 3; auquel cas, le MSCIS 2010 considère que le service est fourni grâce à une présence commerciale. Cependant, les pays établissant des statistiques pour lesquelles la catégorie de travailleur indépendant établi dans une économie autre que la leur est considérée comme une part importante de la population relevant du mode 4 souhaiteront peut-être effectuer des estimations de la valeur des services vendus/produits par ces fournisseurs de services indépendants.

du mode 4 sont les suivants: *services de télécommunications, d'informatique et d'information; autres services aux entreprises; services personnels, culturels et relatifs aux loisirs; et construction*. L'imputation des postes de la balance des paiements aux modes de fourniture (voir la section II.5) permettra de mesurer de façon satisfaisante la valeur du commerce des services selon le mode 4, mais elle ne constitue pas encore une priorité par rapport aux autres améliorations possibles de la mesure de ce commerce.

Les flux de la balance des paiements relatifs à la main-d'œuvre (*rémunération des salariés et envois de fonds des travailleurs*) donnent des **renseignements intéressants sur les flux de revenus résultant des mouvements généraux** de personnes ou migrations (**à caractère temporaire ou définitif**), y compris des mouvements de main-d'œuvre. Cependant, contrairement aux indicateurs relatifs aux services figurant dans la balance des paiements, i) les flux relatifs à la main-d'œuvre ne servent pas à mesurer les flux commerciaux (transactions) tels qu'ils sont spécifiés dans les contrats de services internationaux passés entre les fournisseurs de services et les consommateurs (voir ci-dessus); et ii) l'ensemble des personnes visées par les flux relatifs à la main-d'œuvre diffère beaucoup, en général, de l'ensemble des personnes ayant des activités de services selon le mode 4 (autrement dit, ce dernier ensemble de personnes n'est en grande partie pas couvert par les flux de la balance des paiements relatifs à la main-d'œuvre).

b) Nombre de personnes se déplaçant dans le cadre du mode 4: statistiques du tourisme et des migrations

Les statistiques du tourisme et des migrations/de la main-d'œuvre répondent partiellement au besoin recensé de **calculer le nombre de personnes se déplaçant selon le mode 4**. Des modifications des concepts statistiques pertinents à cet égard (durée de séjour, catégories de migrants et de non-migrants, par exemple) pourraient contribuer très utilement à répondre aux besoins de la politique commerciale.¹⁵ Des éléments relatifs à la présence des personnes physiques figurent dans les documents intitulés *International Recommendations for Tourism Statistics 2008* (recommandations internationales concernant les statistiques du tourisme), *Compte satellite du tourisme: cadre méthodologique recommandé 2008* et *Recommendations on Statistics of International Migration, Revision 1* (recommandations concernant les statistiques des migrations internationales, révision 1), qui fournissent des définitions, par exemple, des personnes voyageant pour affaires.¹⁶ Ces cadres pourraient être utilisés, en particulier, de la manière suivante:

- dans les statistiques sur le tourisme et les migrations (non-migrants), distinguer les personnes voyageant pour affaires et ventiler encore ces données par catégorie de personnes, à l'exception des personnes transférées à l'intérieur d'une société et des étrangers recrutés directement par des filiales étrangères, qui ne sont généralement pas visés par ces statistiques; et
- dans les catégories des migrants de courte et longue durées, distinguer les personnes transférées à l'intérieur d'une société et les étrangers recrutés directement par des filiales étrangères. Le cadre statistique FATS pourrait aussi fournir des indicateurs relatifs aux mouvements relevant du mode 4 et liés au commerce selon le mode 3. De nombreux engagements en vigueur pris selon le mode 4 concernent directement les personnes transférées à l'intérieur d'une société (leur droit de se déplacer facilite la fourniture de services selon le mode 3) et il pourrait s'avérer utile de distinguer l'emploi non permanent des étrangers dans des statistiques appropriées.

¹⁵ Il est actuellement improbable que les besoins de la politique commerciale soient dûment pris en compte dans les statistiques des migrations à court terme.

¹⁶ Dans la pratique, les statistiques des migrations établies par les pays peuvent avoir un champ relativement différent de celui qui est recommandé au niveau international. Par exemple, des périodes plus longues (que la période indicative d'un an) peuvent être fixées comme limite entre migration de courte durée et migration de longue durée.

Pour effectuer des mesures plus précises, il faudrait envisager des durées de séjour plus longues. Si possible, les données recueillies au moyen de ces cadres statistiques devraient être ventilées en fonction: du type de service fourni; de l'activité de l'entreprise qui emploie la personne ou de l'activité menée par le travailleur indépendant; de la profession/des qualifications des personnes qui se déplacent; de la durée du séjour dans le pays d'accueil; et du pays d'origine/de destination des échanges et des personnes.

Pour plus de précisions ...

- * *En général:* MSCIS 2010, chapitre V
- * *Statistiques et classifications du travail et des migrations:* Base de données sur les migrations internationales de main-d'œuvre du BIT, www.ilo.org

V. SOURCES, QUALITÉ ET PRATIQUES DE DIFFUSION DES DONNÉES

La présente section expose les principaux systèmes et sources utilisés pour établir les statistiques du commerce des services. Elle traite des questions de comparabilité entre les statistiques de la balance des paiements des différents pays et de la façon dont la qualité des données peut être améliorée grâce à une coopération efficace. Elle présente aussi les pratiques de diffusion et les métadonnées, qui sont déterminantes pour la qualité des données.

1. INTRODUCTION

Les statistiques de la balance des paiements et les statistiques FATS peuvent être établies à partir de sources très diverses. La façon dont les données sont recueillies et mises en forme diffère selon les postes de la balance des paiements ou selon qu'il s'agit des FATS entrant ou sortant, à l'intérieur d'un pays et entre les pays. La **sous-section 2** passe en revue les sources les plus couramment utilisées pour établir les statistiques des services destinées à la balance des paiements et la **sous-section 3** décrit les deux principaux systèmes de collecte utilisés pour les statistiques FATS. Enfin, la **sous-section 4** illustre, par des exemples d'asymétries statistiques, les problèmes de qualité des données et explique l'importance de mettre en œuvre de bonnes pratiques en matière de diffusion des données et métadonnées statistiques.

2. PRINCIPALES SOURCES DE DONNÉES POUR LES STATISTIQUES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS

Pour établir les statistiques des transactions de services entre résidents et non-résidents, il existe un certain nombre de sources, dont deux sont généralement utilisées comme fondement du système de collecte pour la balance des paiements: le Système de communication des transactions internationales (SCTI) et les enquêtes auprès des entreprises. D'autres sources sont utilisées en complément de l'un de ces systèmes ou des deux combinés.

a) *Système de communication des transactions internationales*

Un **SCTI** est un système de collecte qui consiste à communiquer au statisticien qui établit la balance des paiements les **paiements internationaux transmis par l'intermédiaire des banques nationales**, avec des indications sur les services spécifiques qu'ils rémunèrent. En général, les banques nationales servent d'intermédiaire dans ce système en déclarant les règlements internationaux effectués par leurs clients. Cette déclaration indirecte est souvent complétée par une déclaration directe des transactions réglées en dehors du système bancaire national (par exemple à travers les comptes détenus à l'étranger par les résidents) ou des transactions pour lesquelles il n'y a que des paiements nets, comme ceux qui ont lieu dans les systèmes de compensation ou d'enregistrement net.¹⁷

Un SCTI permet d'établir en temps utile des statistiques complètes de la balance des paiements en ayant recours à un nombre assez réduit de déclarants. Mais il s'écarte quelque peu de la recommandation donnée dans le MBP6 selon laquelle les transactions devraient être mesurées lorsque le service est fourni et non lorsque le paiement a lieu (bien que les deux périodes correspondent généralement dans le cas des services). En outre, le déclarant peut avoir des difficultés à déterminer le type exact de service fourni, ce qui fausse parfois le classement.

¹⁷ Dans ces systèmes, une chambre de compensation permet aux participants de régler leurs créances/dettes réciproques nées au cours d'une période donnée en effectuant des paiements nets à la fin de la période (exemple: les paiements entre compagnies aériennes faits par le biais de l'Association du transport aérien international (IATA)).

b) Enquêtes auprès des entreprises

Les **enquêtes auprès des entreprises** peuvent constituer la base de la collecte de données sur les transactions de services entre résidents et non-résidents. En pareil cas, les statistiques du commerce international des services sont souvent établies à partir d'une série d'enquêtes réalisées auprès d'échantillons représentatifs d'agents économiques internationaux. Certaines enquêtes portent sur toutes les transactions internationales des entreprises, et d'autres sur certains postes de services.

Il n'y a pas de limite théorique à l'utilisation des enquêtes auprès des entreprises pour recueillir des données sur le commerce international des services. La qualité des données issues des enquêtes dépend de l'adéquation des techniques employées pour concevoir les échantillons, élaborer les questionnaires et dépouiller les résultats, ainsi que de la qualité du registre des entreprises. Pour permettre une identification correcte de la population visée dans chaque enquête, le registre des entreprises doit être tenu à jour et suffisamment détaillé.

c) SCTI ou enquêtes auprès des entreprises?

Certains pays tels que les États-Unis et le Royaume-Uni utilisent des systèmes uniquement fondés sur les enquêtes auprès des entreprises, sans recourir à un SCTI. D'autres, comme le Brésil, se servent d'un SCTI comme principale source de renseignements. Mais, dans bien des cas, les pays exploitent une **combinaison** de SCTI et d'enquêtes auprès des entreprises pour établir les statistiques de la balance des paiements. Ces systèmes peuvent prendre diverses formes, **allant de l'utilisation limitée d'enquêtes en complément d'un système essentiellement fondé sur le SCTI, à l'inverse**. Par exemple, le système français de collecte de données de balance des paiements repose largement sur un SCTI, mais celui-ci est complété par un système de "déclaration directe" par les "grands acteurs", c'est-à-dire les principales entreprises qui effectuent des transactions internationales. L'Inde et la Fédération de Russie se basent principalement sur un SCTI et font un usage limité des enquêtes. Aux Pays-Bas, en revanche, le SCTI a été remplacé par un système à base d'enquêtes, mais un reste de SCTI basé sur une déclaration simplifiée des banques a été maintenu afin de permettre l'identification des entreprises qui effectuent des transactions internationales.

Alors que les systèmes qui reposent principalement sur le SCTI sont généralement placés sous la responsabilité de la banque centrale nationale, ceux qui reposent sur des enquêtes comme source principale sont souvent exploités par l'institut national de la statistique. Quel que soit l'organisme responsable, une étroite coopération entre les deux est particulièrement utile, surtout lorsque les deux sources doivent être combinées.

d) Autres sources d'information

Pour mesurer plus précisément les transactions internationales des résidents, il est possible d'utiliser d'autres sources en complément des renseignements recueillis au moyen du SCTI ou des enquêtes auprès des entreprises. L'un des secteurs de services typiques dans la balance des paiements pour lequel des sources complémentaires sont utilisées est le poste des **voyages**. De nombreux pays recueillent des renseignements supplémentaires sur les dépenses des visiteurs (entrants et sortants) à partir d'enquêtes réalisées dans le cadre des statistiques des migrations et du tourisme. D'autres sources telles que les enquêtes sur les dépenses des ménages (pour obtenir par exemple des pondérations destinées à établir l'indice des prix à la consommation) ou les renseignements obtenus auprès des sociétés de cartes de crédit peuvent livrer des renseignements utiles sur les dépenses des résidents à l'étranger.

D'autres données sur le commerce international des services peuvent être obtenues auprès de **sources officielles** (administrations publiques et autorités monétaires). Dans certains pays, une coopération efficace avec les unités gouvernementales permet au statisticien de la balance des paiements d'obtenir quelques statistiques sur une série de transactions de services. Les renseignements sur les **opérations des administrations publiques** peuvent non seulement servir à établir le poste des *biens et services*

des administrations publiques, n.i.a., mais être utiles également pour d'autres activités liées aux services telles que les taxes d'aéroport perçues auprès des non-résidents (*voyages*) et les redevances d'atterrissage et de manutention perçues par les pouvoirs publics (*transports*). En outre, les institutions du secteur public sont souvent en mesure de fournir des données **déduites de leurs diverses fonctions**. L'un des domaines qui intéressent couramment le commerce international des services est celui des données recueillies par les administrations publiques sur les services d'éducation et de santé fournis ou reçus par des non-résidents (*voyages; services personnels, culturels et relatifs aux loisirs*).

Les informations obtenues auprès des **pays partenaires** sont utiles lorsqu'il n'est pas possible de les recueillir directement dans le pays déclarant; elles permettent aussi de valider et d'améliorer les statistiques du pays. En relevant et en expliquant les écarts, les statisticiens peuvent améliorer la qualité de leurs statistiques de la balance des paiements (voir la section V.4). Les données obtenues auprès des organisations internationales sont utiles aux pays qui bénéficient d'aides, pour l'établissement des statistiques sur les services d'assistance technique.

3. SYSTEMES DE COLLECTE DE DONNEES POUR LES STATISTIQUES FATS

a) Aspects essentiels pour l'établissement de statistiques FATS

Les statistiques FATS concernent deux populations que les statisticiens doivent parfois aborder de manière différente. Les filiales nationales des entreprises étrangères doivent être étudiées directement au sujet de leur activité (**FATS entrant**), et les activités des entreprises étrangères détenues majoritairement par des entreprises nationales sont mesurées (indirectement) par le biais de la société mère résidente (**FATS sortant**).

Les données sur les FATS entrant et sortant peuvent être recueillies à partir de plusieurs sources et statistiques existantes, à des degrés divers. Il est probable, en particulier, qu'elles auront des liens avec les données existant sur l'IED, notamment lorsqu'il s'agit de déterminer la population visée. Le registre utilisé pour collecter des données sur l'IED devrait permettre au statisticien de déterminer ou d'évaluer la portion des filiales à participation majoritaire. Il devrait aussi livrer des renseignements utiles pour la répartition géographique des FATS (résidence des propriétaires étrangers et des filiales étrangères).

Deux solutions – qui ne s'excluent pas nécessairement – sont envisageables pour l'élaboration des FATS:

- La première consiste à réaliser des **enquêtes afin de recueillir des données FATS** sur les opérations des filiales résidentes des entreprises étrangères et des filiales étrangères des entreprises nationales. On peut envisager de concevoir de **nouvelles enquêtes sur les FATS** ou d'**ajouter des variables FATS essentielles** aux enquêtes existant sur les IED. Le choix dépend du rapport coûts-avantages de chaque méthode (par exemple, des enquêtes FATS permettraient de ne pas solliciter inutilement les entreprises qui ne sont pas sous contrôle étranger et ne nécessitent pas d'être réalisées aussi souvent que les enquêtes sur les IED). Quelle que soit la méthode choisie, les enquêtes sur les FATS doivent viser à recueillir des variables FATS essentielles à un niveau aussi détaillé que possible de la classification ICFA Rev.1, ce qui peut aussi poser des problèmes quant aux ressources disponibles et à la charge de réponse imposée aux entreprises.

- La seconde solution, qui ne peut servir que pour les FATS entrant, consiste à **identifier le sous-groupe de données disponibles sur les entreprises résidentes qui est représenté par les filiales sous contrôle étranger**. La plupart des pays réalisent en effet des enquêtes auprès des entreprises résidentes, qui incluent des variables telles que l'emploi, le chiffre d'affaires (qui peut aussi être ventilé par produit) ou la valeur ajoutée, sur la base d'une classification détaillée des activités. Parmi les données recueillies, les statistiques FATS peuvent être établies par addition de variables relatives à la population des entreprises résidentes sous contrôle étranger.

L'une des principales difficultés auxquelles se heurte ce domaine statistique est que l'établissement et la définition des statistiques FATS peuvent faire intervenir des compétences et des responsabilités qui sont dispersées entre de nombreuses institutions telles que les banques centrales, les offices nationaux de la statistique et divers ministères. Comme pour les statistiques de la balance des paiements, il faut une coopération étroite entre les différentes institutions compétentes pour établir les statistiques FATS.

b) Exemples de pratiques nationales

Pour établir des statistiques des FATS entrant et sortant, on peut combiner diverses options. Ainsi, les États-Unis et plusieurs pays de l'UE qui recueillent des FATS sortant établissent à la fois des statistiques FATS entrant et sortant au moyen d'**enquêtes sur les IED**. La Belgique se sert des enquêtes sur les IED pour les FATS sortant mais établit des données sur les FATS entrant à partir des statistiques établies sur les entreprises nationales. **De nombreux pays n'établissent que des statistiques FATS entrant**; dans ce cas (par exemple, Hong Kong, l'Espagne et le Royaume-Uni), ils utilisent généralement les **statistiques existant sur les entreprises**. La Suède produit à la fois des statistiques FATS entrant et sortant à partir d'une enquête spécifique.

4. QUALITÉ DES DONNÉES

Bien qu'ils soient variés, les moyens d'établir des statistiques du commerce des services pour la balance des paiements ou pour les FATS visent à produire des données conformes aux définitions et concepts énoncés dans les directives internationales (MSCIS 2010 et MBP6 par exemple). À cet égard, chaque système national – fait d'une combinaison particulière de processus de collecte et de traitement – a ses avantages et ses inconvénients. La qualité des résultats obtenus diffère beaucoup selon les pays, aucun n'offrant une représentation parfaite de la réalité. En analysant les anomalies entre les statistiques des pays et les données miroir émanant des pays partenaires, il est possible de relever les problèmes de qualité des données et d'y remédier. Sachant que les manquements aux normes internationales peuvent affecter gravement la comparabilité des statistiques et leur interprétation, il est de la plus haute importance que les pays mettent en œuvre de bonnes pratiques pour la diffusion de leurs statistiques et documents d'accompagnement.

a) Asymétries des balances des paiements

Théoriquement, lorsqu'on examine des statistiques bilatérales, les importations déclarées par un pays en provenance d'un partenaire devraient être égales aux exportations correspondantes déclarées par ce dernier ("importations miroir"). En pratique, ce n'est que rarement le cas: l'écart observé entre les importations et les exportations respectives de deux pays est désigné sous le nom d'**asymétries** bilatérales. Les asymétries concernent aussi les flux commerciaux entre plus de deux pays, et elles font souvent l'objet d'un suivi au niveau de zones économiques particulières ou au niveau mondial (les exportations cumulées de tous les pays du monde devraient être égales aux importations cumulées correspondantes).

Dans son rapport de 2009, le Comité de la balance des paiements du FMI a présenté la situation des déséquilibres (asymétries) mondiaux pour la période 2002-2008. En ce qui concerne le *total des services* (c'est-à-dire y compris les services reçus et fournis par les administrations publiques), ce

rapport indique que les crédits (exportations) sont supérieurs aux débits (importations) depuis 2002, l'écart positif (asymétrie) ayant été de 209,2 milliards de dollars EU en 2008 (soit 2,8 pour cent des flux bruts de services, c'est-à-dire exportations + importations). Pendant la période 1996-2002, le déséquilibre a été négatif. Et, lorsqu'on examine les chiffres ventilés selon les composantes de services ou les partenaires (ceux auxquels les négociateurs commerciaux s'intéressent davantage), les écarts peuvent être beaucoup plus grands (en 2008, par exemple, l'écart a été de 330 milliards de dollars EU dans le cas des autres services commerciaux).

De nombreux **facteurs** contribuent à l'apparition de ces asymétries: mauvaise affectation, application de seuils différents pour l'enregistrement des transactions, dates d'enregistrement différentes, identification géographique difficile de la contrepartie, etc.¹⁸

Pour **remédier aux problèmes d'asymétrie**, plusieurs initiatives régionales et bilatérales s'efforcent de concilier les statistiques. Dans la procédure courante (dite "ascendante"), des groupes de deux pays ou plus analysent les principales asymétries, afin de trouver leur origine et de prendre les mesures adéquates. Ce type d'analyse est régulièrement effectué par exemple entre le Canada et les États-Unis: pour un certain nombre de postes de la balance des paiements, ces pays remplacent les données initialement recueillies par leurs flux bilatéraux réciproques (réputés plus fiables). Une autre méthode dite "descendante", dénommée "BoP Global Method", est à l'essai au niveau de l'UE; elle consiste à appliquer un modèle mathématique qui répartit et élimine les asymétries à l'intérieur de l'UE en se fondant sur une approche probabiliste et en utilisant des données qualitatives.

b) Diffusion des données et métadonnées

La transparence est l'un des aspects les plus importants de la qualité des statistiques: les données doivent être accessibles, de même que les renseignements méthodologiques (appelés "métadonnées") qui sont nécessaires pour les analyser et les interpréter correctement. Au fur et à mesure que les pays mettront en œuvre les nouvelles recommandations énoncées dans le MSCIS 2010, ils devraient généralement **accompagner** les données publiées **de notes explicatives actualisées**. Ces notes devraient renseigner sur la portée et les définitions des données, en particulier lorsque celles-ci diffèrent des recommandations du MSCIS 2010. Les métadonnées concernant le mode de collecte ou d'évaluation des données sont elles aussi importantes, notamment pour interpréter les FATS. Ces données pourront, par exemple, être collectées au niveau de l'entreprise ou au niveau de ses différents lieux d'implantation (établissements). Aucune de ces deux options n'est réellement supérieure à l'autre; toutefois, elles peuvent produire des résultats différents dans la ventilation par activité.¹⁹ Il est donc particulièrement important que les métadonnées FATS indiquent, entre autres, l'unité statistique utilisée.

L'initiative de diffusion des données lancée par le FMI, composée de la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD) et du Système général de diffusion des données (SGDD), a valeur de référence mondiale pour la diffusion des statistiques et des métadonnées.

La **NSDD** est une norme contrôlée conçue pour conseiller les pays qui ont ou cherchent à avoir accès aux marchés financiers internationaux dans la diffusion de leurs données économiques et financières. Elle établit des règles concernant la couverture, la périodicité et le degré d'actualité des données

¹⁸ Il faut également signaler que, même si le cas est rare, selon les recommandations du MBP5 certaines transactions telles que le *négoce international* sont asymétriques par nature. Ce poste ne figure plus parmi les services dans le MBP6.

¹⁹ Prenons l'exemple d'une entreprise qui a deux établissements. L'un propose des services financiers, qui représentent 60 pour cent de la production de l'entreprise, l'autre des services d'information, qui représentent les 40 pour cent restants. Dans les statistiques établies au niveau de chaque établissement, la production devrait être comptabilisée dans les proportions susmentionnées. Dans les statistiques établies au niveau de l'entreprise, la production devrait être imputée dans sa totalité aux activités financières, qui constituent l'activité principale de l'entreprise.

statistiques et renseigne le public sur l'accessibilité, l'intégrité et la qualité des données. Le **SGDD**, moins normatif, aide les pays à communiquer au public des données complètes, actualisées, accessibles et fiables.

Toutes les métadonnées établies par les participants à la NSDD et au SGDD, soit plus de 165 pays et économies, sont **publiées sous une forme normalisée dans le Tableau d'affichage des normes de diffusion des données (TAND) du FMI**. La balance des paiements faisant partie des domaines statistiques couverts par la NSDD et le SGDD, leurs utilisateurs ont accès à un large champ de données méthodologiques sur les statistiques du commerce des services entre résidents et non-résidents.

Pour plus de précisions ...

- * *Établissement des statistiques de la balance des paiements*: BOP Compilation Guide du FMI (<http://www.imf.org/external/pubs/cat/longres.cfm?sk=540.0>)
- * *Établissement des statistiques FATS*:
 - MSCIS 2010, section J du chapitre IV
 - Manuel de l'OCDE sur les indicateurs de la mondialisation économique, chapitre III
 - Eurostat *Recommendations Manual on the Production of Foreign Affiliates Statistics* (Manuel de recommandations d'Eurostat relatives à la production des statistiques sur les filiales étrangères)
- * *Asymétries*:
 - *Asymmetries in EU Current Account data*, Eurostat Working Papers and Studies
 - *Bilateral flows and asymmetries*, OCDE
- * *Métadonnées sur le commerce des services entre résidents et non-résidents*: TAND du FMI (<http://dsbb.imf.org/>)

VI. DISPONIBILITE DES DONNEES ET DIFFUSION PAR LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les organisations internationales et régionales établissent et diffusent des statistiques sur le commerce des services et les filiales étrangères. La présente section donne des renseignements sur la disponibilité et la diffusion des données: types d'indicateurs et de ventilations publiés, nombre de pays déclarants et mode de diffusion.

1. INTRODUCTION

Un élément essentiel de la qualité des statistiques de la balance des paiements et des statistiques FATS est l'**accès du public aux données**. Les organisations internationales et régionales recueillent et diffusent les statistiques sur le commerce des services établies par les divers pays, ce qui permet aux utilisateurs d'avoir directement accès à un large éventail de données et rend également possible la diffusion de statistiques comparables au plan international. En outre, elles encouragent les statisticiens nationaux à produire des statistiques au plus haut niveau de détail utile. Dans les sections suivantes, les types d'indicateurs et de ventilations diffusés sont examinés. La **sous-section 2** traite de la disponibilité et de la diffusion internationale des statistiques de la balance des paiements relatives au commerce des services. La **sous-section 3** présente un examen des données sur le FATS et les IED.

2. DISPONIBILITE ET DIFFUSION DES DONNEES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS RELATIVES AU COMMERCE DES SERVICES

a) *Données de la balance des paiements et de l'EBOPS relatives au commerce des services*

La collecte de données sur le commerce des services pour la balance des paiements selon les principes et le cadre du MBP5 est relativement bien établie et répandue. Bien que le FMI ait récemment publié un nouveau Manuel de la balance des paiements (MBP6), qui contient une révision de la classification des services, les statistiques disponibles sont encore basées sur le MBP5. L'annexe IV donne un aperçu du nombre de pays qui, en juillet 2010, déclaraient des composantes et des postes complémentaires du MBP5. En ce qui concerne les principaux agrégats – *transports, voyages et autres services commerciaux* des données sont disponibles pour la plupart des économies (environ 170) qui rendent compte du total de leurs services commerciaux (environ 180).

Sur la base des renseignements figurant à l'annexe IV, le tableau VI.1 ci-après met en évidence les progrès accomplis dans la diffusion de certaines des principales composantes de services de la balance des paiements en 2010 par rapport aux données sur les exportations disponibles en octobre 1997. En ce qui concerne le *total des services commerciaux, transports, voyages et autres services commerciaux*, le nombre de pays pour lesquels des données d'exportation sont disponibles a augmenté d'environ 20 à 25 pour cent. La hausse est toutefois plus marquée lorsque l'on considère les postes plus en détail. Le nombre de pays rendant compte de leurs exportations de *services de communication, services de bâtiment et de travaux publics, et services financiers* a triplé par rapport à octobre 1997. Dans le cas des *services d'informatique et d'information* et des *services personnels, culturels et relatifs aux loisirs*, le nombre de déclarants est bien supérieur en 2010 (hausse de 600 pour cent et 420 pour cent, respectivement) qu'en 1997 (de 16 à 112 pour les premiers et de 20 à 104 pour les seconds). Lorsqu'on examine des postes de services plus détaillés, par exemple la ventilation en *divers services aux entreprises, spécialités et techniques*, on constate que le nombre de pays déclarant cette catégorie, quoique inférieur au nombre de pays déclarant des postes types du MBP5, a aussi fortement augmenté, surtout si l'on considère le peu de données disponibles concernant ces postes en 1997.²⁰ En ce qui concerne les postes de services tels qu'ils sont établis dans la

²⁰ Les postes complémentaires du MBP5 sont l'objet de déclarations volontaires de la part des pays au FMI. Ils figurent dans le questionnaire du FMI sur la balance des paiements principalement parce qu'ils font partie de l'EBOPS.

classification plus détaillée de l'EBOPS, le nombre de pays en mesure de fournir des données sur le commerce des services conformément à tout ou partie de cette classification a lui aussi augmenté rapidement.

Tableau VI.1 – Augmentation du nombre de pays déclarant des exportations pour certaines composantes de services de la balance des paiements entre 1997 et 2010

	Croissance (en %)
Total des services commerciaux	25
Transports	20
Voyages	21
Autres services commerciaux	20
Services de communication	174
Services de construction	233
Services d'assurance	66
Services financiers	221
Services d'informatique et d'information	600
Redevances et droits de licence	143
Autres services aux entreprises	14
Divers services aux entreprises, spécialités et techniques	97
Services juridiques, comptabilité, en gestion et relations avec le public	508
Publicité, études de marché et sondage de l'opinion publique	393
Recherche et développement	370
Architecture, ingénierie et autres services techniques	409
Services agricoles, miniers et transformation sur place	517
Autres services	146
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	420

Sources: OMC (octobre 1997 et juillet 2010).

De plus en plus de pays ventilent aussi leurs statistiques sur les postes de services de la balance des paiements/l'EBOPS par pays partenaire (environ 50 pays, surtout ceux de l'UE et/ou de l'OCDE mais aussi des économies non membres de l'OCDE telles que Singapour; Hong Kong, Chine; la Fédération de Russie; ou la Tunisie). Le degré de détail au niveau des partenaires varie beaucoup selon les déclarants, les secteurs de services et les années. Par exemple, Israël ventile ses données concernant ses partenaires en fonction des différentes catégories de services fournis aux entreprises, et l'Argentine établit une ventilation pour une sélection de postes de services. D'autres pays (Biélorus, Bangladesh, Bhoutan, Swaziland et Ukraine) diffusent des séries temporelles de données pour une ventilation limitée des partenaires par type de services. Certains autres pays ne donnent des détails sur leurs partenaires que pour les voyages (Chili, Mexique, Maroc et Turquie) alors que d'autres fournissent des données très détaillées sur leurs partenaires, comme les pays membres de l'UE ou candidats à l'adhésion à l'UE. La Chine s'est mise il y a peu à collecter des données sur les services commerciaux totaux avec ses principaux partenaires. Cependant, il est très difficile de mesurer l'état de la collecte des données concernant les partenaires, car tous les pays ne communiquent pas aux organisations internationales les renseignements détaillés dont ils disposent à ce sujet. Cela est particulièrement vrai dans le cas des services relatifs aux voyages, de nombreux pays disposant des renseignements mais ne les diffusant pas.

Enfin, de plus en plus d'économies collectent aujourd'hui des données trimestrielles/mensuelles sur le commerce des services commerciaux pour en surveiller l'évolution récente.

b) Diffusion internationale des statistiques de la balance des paiements

Comme on peut le voir d'après le tableau VI.2 ci-dessous, qui résume la diffusion de statistiques par les organisations internationales, **Eurostat, l'OCDE, le FMI, la CNUCED et l'ONU recueillent et diffusent actuellement des données de la balance des paiements par type de service** pour leurs pays membres (Eurostat est également chargé des renseignements concernant les pays candidats à l'UE). Ces organisations recueillent et diffusent également des données sur de grands postes additionnels de la balance des paiements. De son côté, **l'OMC** procède à l'estimation et à la publication des totaux mondiaux et régionaux pour les principaux postes des services commerciaux (par exemple, totaux des transports, des services financiers et des services d'informatique et d'information).

En ce qui concerne la **ventilation géographique**, Eurostat et l'OCDE recueillent et diffusent des données ventilées par pays partenaire, principalement pour leurs membres. L'ONU a aussi récemment commencé à publier des données sur le commerce des services dans le cadre de sa collecte mondiale de données ventilées géographiquement. Grâce à ces ensembles de données, il est possible d'estimer partiellement les exportations et importations de services des pays non déclarants par partenaire sur la base des données bilatérales ("miroir").

Tableau VI.2 – Résumé de la diffusion de données de la balance des paiements relatives au commerce des services par les organisations internationales

Publication	Pays visés	Par type de service	Par pays partenaire
<i>FMI: Base de données sur les statistiques de la balance des paiements</i> (livre et CD-ROM) – voir également le <i>Trade Map</i> de l'ITC	Membres du FMI	MBP5 et EBOPS (fournies au FMI à titre volontaire)	Non
<i>Base de données Eurostat</i> (en ligne et CD-ROM)	Membres de l'UE, UE totale, zone euro, pays candidats à l'UE	EBOPS	Oui, plus de 200 partenaires
<i>Statistiques de l'OCDE sur les échanges internationaux de services</i> Volume 1: <i>Tableaux détaillés par catégories de services</i> ; et volume 2: <i>Tableaux détaillés par pays partenaires</i> (livre, en ligne et CD-ROM)	Membres de l'OCDE; Hong Kong, Chine; et Fédération de Russie	EBOPS (et détails additionnels)	Oui, plus de 200 partenaires
<i>Manuel de statistiques de la CNUCED</i> (livre, en ligne et DVD-ROM)	Environ 200 économies	Principaux postes du MBP5	Non
<i>Base de données ServiceTrade de l'ONU</i> (en ligne)	Environ 200 économies	EBOPS	Oui, plus de 200 partenaires
<i>OMC: Statistiques du commerce international</i> (livre, en ligne et CD-ROM)	Toutes les économies, totaux mondiaux et régionaux	Données récapitulatives et analyse	Données récapitulatives et analyse

3. PRESENCE COMMERCIALE: LES RENSEIGNEMENTS DISPONIBLES

Comparées au commerce des services dans la balance des paiements, les statistiques FATS en sont encore à un stade de développement antérieur. Malgré cela, leur collecte et leur diffusion prennent une importance grandissante à Eurostat, à l'OCDE et à la CNUCED, stimulées par la croissance des activités nationales dans ce domaine. Quand les pays ne recueillent pas encore de données FATS, les statistiques de l'IED peuvent constituer un indicateur utile de la présence commerciale.²¹ Les organisations internationales et régionales collaborent afin de coordonner la collecte des données, d'améliorer leur cohérence, d'éviter les travaux qui font double emploi et de réduire la charge déclarative des pays.

a) Disponibilité et diffusion des statistiques FATS

Eurostat et l'OCDE utilisent des questionnaires FATS dans lesquels les pays membres sont invités à donner des renseignements sur les FATS entrant et sortant par activité (40 à 50 catégories de la CITI, Rev.3) et par pays d'origine/de destination des investissements. Le tableau VI.3, établi d'après l'OCDE et Eurostat et des données additionnelles dont dispose l'OMC, montre que la couverture statistique des FATS entrant est relativement bonne par rapport à celle des FATS sortant, en raison de la difficulté qu'ont les organismes nationaux à recueillir des données sur les opérations effectuées à l'extérieur du territoire ou de la juridiction du pays.²²

De nombreux pays ne peuvent pas communiquer toutes les données demandées. Les résultats de ces études sont publiés dans *Mesurer la mondialisation: le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE, volume II: Services*. Eurostat a également plusieurs publications dans la série Statistiques en bref et publie les statistiques FATS disponibles dans sa base de données de référence en ligne. Ces données sont également communiquées et utilisées par la CNUCED et l'OMC. La CNUCED collecte aussi des données sur l'IED (voir ci-dessous) et réalise une enquête directe auprès des multinationales. La CNUCED publie des résultats combinés comprenant des estimations dans le *Rapport sur l'investissement dans le monde*.

Tableau VI.3 – Disponibilité de statistiques FATS entrant et sortant

	Entrant			Sortant		
	Nombre de salariés	Chiffre d'affaires/production	Valeur ajoutée	Nombre de salariés	Chiffre d'affaires/production	Valeur ajoutée
Allemagne	X	X		X	X	
Australie	X		X	X	X	
Autriche	X	X		X	X	
Belgique	X	X		X	X	
Bulgarie	X	X	X	X	X	
Canada				X	X	
Chine (total services)	X	X				
Chypre		X	X	X	X	
Danemark	X	X	X			
Espagne	X	X	X			
Estonie	X	X	X			

²¹ Voir la section III.

²² Il faut noter que les chiffres des FATS au niveau de ventilation détaillé par activité/géographique ne sont pas diffusés, car la plupart des pays souhaitent protéger le caractère confidentiel des données sur les entreprises (par exemple lorsqu'ils ne concernent qu'un petit nombre d'entreprises ou lorsqu'un petit nombre d'entreprises représentent une part importante (par exemple 75 pour cent) du chiffre).

	Entrant			Sortant		
	Nombre de salariés	Chiffre d'affaires/production	Valeur ajoutée	Nombre de salariés	Chiffre d'affaires/production	Valeur ajoutée
États-Unis	X	X	X	X	X	X
Finlande	X	X	X	X	X	
France	X	X	X	X	X	
Grèce	X	X		X	X	
Hong Kong, Chine	X	X	X			
Hongrie	X	X	X	X	X	
Inde (TI et banque)	banque	banque		banque	X	X
Irlande	X	X	X			
Israël	X	X	X		X	
Italie	X	X	X	X	X	
Japon	X	X	X	X	X	X
Lettonie	X	X	X	X	X	
Lituanie	X	X	X	X		
Luxembourg	X	X				
Malte				X	X	
Norvège	X	X	X			
Nouvelle-Zélande	X	X				
Pays-Bas	X	X	X	X		
Pologne	X	X				
Portugal	X	X	X	X	X	X
République slovaque	X	X	X	X	X	
République tchèque	X	X	X	X	X	
Roumanie	X	X	X			
Royaume-Uni	X	X	X			
Slovénie	X	X	X			
Suède	X	X	X	X	X	
Suisse	X			X		
Trinité-et-Tobago		X				

Source: OCDE et Eurostat (2010) et sources nationales.

Note: TI: services d'informatique et axés sur les TI.

b) Les statistiques sur l'IED

Le stade de mise en œuvre de la collecte de données sur l'IED par activité de la CITI, Rev.3 et par origine et destination est bien décrit dans les rapports périodiques conjoints de l'OCDE et du FMI intitulés *Survey of Implementation of Methodological Standards for Direct Investment (SIMSDI)*. Dans le rapport de 2001, on constate une amélioration notable de la disponibilité de données pour les 61 pays²³ qui ont participé à l'exercice d'actualisation. Sur ce nombre, 53 pays recueillent des données sur les flux entrants, avec des ventilations géographiques (43 pays pour les flux sortants), et 49 recueillent des données sur les flux entrants avec une ventilation par activité (36 pour les flux

²³ Trente membres de l'OCDE + 31 des 84 pays non membres de l'OCDE qui ont participé au SIMSDI de 1997.

sortants). Les chiffres correspondants pour les flux de revenus de l'IED et les positions d'IED sont plus faibles. Plus de 90 pour cent des pays de l'OCDE ont pu donner des ventilations géographiques des flux financiers d'IED, et presque autant une décomposition par activité économique. Près de 80 pour cent des pays n'appartenant pas à l'OCDE qui ont participé à l'exercice ont pu donner des ventilations géographiques et par activité.²⁴

Les **principaux organismes qui recueillent et diffusent des données sur les IED sont la CNUCED, Eurostat, le FMI et l'OCDE**. Eurostat et l'OCDE utilisent un même questionnaire pour recueillir des données sur les stocks, les flux et les revenus d'IED entrants et sortants, ventilés par secteur d'activité et par pays d'origine ou de destination. Le FMI recueille des données sur les positions, les flux et les revenus d'IED selon les composantes indiquées dans le MBP5, mais sans ventilation par secteur d'activité et pays partenaire. Les données en question figurent dans la base de données de référence d'Eurostat, l'*Annuaire des statistiques d'investissement international* de l'OCDE, les *Statistiques de la balance des paiements* du FMI et la *Base de données sur les investissements étrangers directs* de la CNUCED.

En 2010, le FMI a mené l'Enquête coordonnée sur l'investissement direct de 2009 (ECID), avec ses partenaires interinstitutions. En octobre 2009, 132 économies s'étaient dites intéressées par l'ECID, et parmi elles se trouvaient la quasi-totalité des grandes économies émettrices et destinataires d'IED. Le but de l'ECID est d'améliorer la qualité des données de l'investissement direct dans la position extérieure globale ainsi que par économie de contrepartie immédiate. Plus précisément, les objectifs de l'ECID sont de collecter des données complètes et harmonisées, avec une ventilation géographique des pays de contrepartie, sur les positions d'investissement direct, en séparant titres de participation et instruments de dette. La date de mesure est fixée à la fin de 2009. La recherche de données concerne à la fois les positions d'investissement direct à l'étranger et de l'étranger; des résultats initiaux sont attendus à la fin de 2010 – au début de 2011.

Pour plus de précisions ...

* *Publication de statistiques du commerce des services établies d'après la balance des paiements:*

- FMI: Base de données sur les statistiques de la balance des paiements
- Base de données d'Eurostat
- Statistiques de l'OCDE sur les échanges internationaux de services, publication (2 volumes) et base de données
- Base de données ServiceTrade de l'ONU (unstats.un.org/unsd/ServiceTrade/default.aspx)
- OMC: Statistiques du commerce international (www.wto.org/french/res_f/statis_f/statis_f.htm)

* *Publication de statistiques FATS:*

- Mesurer la mondialisation: Le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE, volume II: Services et base de données
- Base de données d'Eurostat
- CNUCED: World Investment Report
- OMC: Statistiques du commerce international

* *Publication de statistiques sur les IED:*

- FMI: Base de données sur les statistiques de la balance des paiements
- Base de données d'Eurostat
- OCDE: Annuaire des statistiques d'investissement international
- CNUCED: Base de données sur les investissements étrangers directs

²⁴ Cet exercice a été mené en 2003, mais aucun rapport comparatif n'a été établi. En 2008, une mise à jour a été effectuée par l'OCDE.

VII. SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

La présente section montre comment s'effectuent la promotion des recommandations données dans le Manuel des statistiques du commerce international des services et l'assistance concernant leur application. Elle fait le point sur les progrès accomplis au sujet de la quantité et de la qualité des statistiques du commerce des services et des activités des filiales étrangères dans le secteur des services. Elle indique aussi les améliorations nécessaires et les travaux futurs à accomplir.

1. INTRODUCTION

Depuis quelques années, les organisations internationales et régionales sont très actives dans le domaine des statistiques du commerce des services. L'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services²⁵ (Équipe spéciale) a élaboré le MSCIS, qui a été achevé en 2002. À la suite des révisions des cadres statistiques internationaux, tels que le système des comptes nationaux et la balance des paiements, le MSCIS a été lui-même révisé pour une harmonisation des concepts.

Les tâches de l'Équipe spéciale sont multiples et portent à court terme sur la promotion du MSCIS 2010. En outre, elle travaillera sur des lignes directrices pour l'établissement de statistiques. Ces lignes directrices aideront dans l'application par étapes proposée par le MSCIS (**sous-section 2**). La **sous-section 3** passe en revue certains résultats atteints à ce jour dans la mesure du commerce des services, ainsi que les travaux en cours. En conclusion, la **sous-section 4** examine les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires et les plans à moyen terme de l'Équipe spéciale.

2. APPLICATION PAR ETAPES DU MSCIS

Le MSCIS 2010 propose une application par étapes de ses recommandations, afin que les pays, et notamment ceux qui commencent seulement à établir des statistiques du commerce international des services, puissent structurer progressivement les informations disponibles en fonction de ce nouveau cadre normatif international. Cette **approche par étapes est illustrée dans un ensemble de recommandations essentielles et d'autres points de recommandation**. Si leur ordre de succession a été établi en fonction de la facilité que la plupart des statisticiens pourront éprouver à les appliquer, il est néanmoins assez souple pour permettre aux pays de répondre aux besoins prioritaires de leurs propres institutions.

L'application des **éléments fondamentaux** permettra d'établir une base pour des ensembles de données fondamentales comparables au plan international. Ces éléments sont les suivants:

- application des recommandations du MBP6 relatives aux transactions de services entre résidents et non-résidents;
- établissement de statistiques de la balance des paiements selon les postes de l'EBOPS 2010 (en commençant par ceux qui présentent un intérêt économique majeur pour le pays); données par pays partenaire, d'abord au niveau du commerce total de services, puis pour chaque grand type de service du MBP6 et de l'EBOPS 2010;

²⁵ Il s'agit des sept organisations internationales suivantes: Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Office statistique des Communautés européennes (Eurostat), Fonds monétaire international (FMI), Division de statistique des Nations Unies (DSNU), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Organisation mondiale du tourisme (OMT) et Organisation mondiale du commerce (OMC). L'Équipe spéciale bénéficie aussi des compétences d'organisations nationales, notamment le Bureau d'analyse économique des États-Unis, la Deutsche Bundesbank, la Banque du Japon, la Banque centrale du Brésil et la Banque centrale d'Italie.

- collecte de données sur les IED, classées par branches d'activité de la CITI, Rev.4; y compris les données par pays partenaire (pour l'activité cumulée et l'activité principale); et
- établissement des variables FATS de base, ventilées par activité selon l'ICFA, Rev.1, y compris les données par pays partenaire (pour l'activité cumulée et l'activité principale).

L'application des **autres éléments** – **généralement considérée comme un objectif à long terme** – permettrait d'obtenir des informations beaucoup plus détaillées sur le commerce des services.

Ces éléments sont les suivants:

- mise en œuvre complète de l'EBOPS 2010, dans la mesure pertinente pour le pays déclarant;
- détails supplémentaires dans les statistiques FATS;
- échanges entre parties apparentées et parties non apparentées;
- imputation des transactions entre résidents et non-résidents aux divers modes de fourniture décrits dans l'AGCS; et
- établissement de statistiques additionnelles sur la présence des personnes physiques.

3. PROGRES RECENTS ET PLANS A COURT TERME

La **qualité et la quantité des statistiques du commerce international des services se sont considérablement améliorées** au cours des dernières années. Avant 1995, à l'exception des *voyages* et des *transports*, les services repris dans les statistiques de la balance des paiements étaient tous amalgamés dans une catégorie intitulée "autres biens, services et revenus". Le niveau de détail s'est progressivement amélioré. Grâce aux détails requis dans le MBP5, il existe désormais un ensemble de données multipays pour les grandes catégories de services. Par exemple, pour la plupart des grandes composantes de services du MBP5, **le nombre de pays déclarants a plus que doublé depuis 1997** et a presque triplé dans certains cas. Le nombre de pays qui déclarent des **postes complémentaires du MBP5 a aussi sensiblement augmenté** entre 1997 et 2010; autrement dit, un nombre croissant de pays sont désormais capables de fournir des données relatives au commerce des services selon tout ou partie de l'**EBOPS** (jusqu'à 70-80 pays pour un certain nombre de postes) et des statistiques ventilées par **pays partenaire**.

Jusqu'à ces derniers temps, **les États-Unis étaient le seul pays à établir des statistiques FATS**. Il était donc impossible de déterminer l'ordre de grandeur du troisième mode de fourniture de l'AGCS: la présence commerciale. Dans un contexte plus large, en se servant des nouvelles données FATS de l'OCDE jointes aux statistiques de la balance des paiements, on a estimé que le commerce au moyen de la présence commerciale dépassait les trois autres modes réunis.²⁶ Bien que limitée, cette estimation montre l'importance des FATS, qui a été négligée pendant si longtemps dans les études économiques/statistiques. L'importance des FATS est désormais reconnue, et de nombreux pays, membres ou non de l'OCDE, ont commencé à recueillir des données (voir la section VI.3). Toutefois, des progrès restent à faire, notamment pour répondre pleinement aux besoins en matière de données au titre de l'AGCS tels qu'ils sont décrits dans le MSCIS 2010.

Comme le montre la section IV.3, au cours des dernières années il y a eu une augmentation sensible du nombre de pays qui ont recueilli des données sur les IED avec des ventilations géographiques et

²⁶ Voir la section I.1 b).

par activité. Par ailleurs, les données disponibles sur les positions d'investissement direct devraient être plus nombreuses et de meilleure qualité en 2011 grâce à l'enquête coordonnée sur l'investissement direct engagée à l'initiative du FMI et de ses organismes partenaires.

Eurostat a publié deux règlements en vertu desquels les États membres de l'UE doivent remettre des rapports plus détaillés sur leur commerce des services, en se servant du MSCIS comme référence. L'un de ces règlements, qui a été adopté en juin 2004 par le Parlement européen et le Conseil, relatif aux statistiques communautaires, porte sur les **statistiques de la balance des paiements** – commerce des services et IED –, y compris l'EBOPS. L'EBOPS est donc devenue obligatoire pour les États membres de l'UE. L'autre règlement, qui porte sur l'établissement des statistiques **FATS**, a été publié en juin 2007 et rend cet établissement obligatoire. Le Groupe de travail conjoint sur les statistiques des filiales étrangères d'Eurostat a récemment publié un Manuel de recommandations sur la production des statistiques des filiales étrangères (FATS).

Le **FMI**, l'**OCDE** et la **DSNU** recueillent des données conformément à l'EBOPS, y compris les postes pour mémoire (à titre volontaire pour le FMI). L'**OCDE** élargit progressivement sa collecte de données sur le commerce des services par pays partenaire pour la balance des paiements, ainsi que de données FATS, comme le recommande le MSCIS. Ce dernier fait partie d'un travail plus large de l'OCDE sur l'élaboration d'indicateurs de la mondialisation économique. La **Division de statistique des Nations Unies** diffuse actuellement des données sur le commerce des services par partenaire, en particulier pour les pays non membres de l'OCDE/UE, ce qui est considéré comme une incitation pour les pays à communiquer ces données. On estime aussi que ces données aident les statisticiens à évaluer la qualité de leurs statistiques. La **CNUCED** va élargir sa collecte de données sur les activités des filiales étrangères.

Eurostat et l'OCDE collaborent en vue de **suivre l'application du MSCIS** et la **qualité des données**. Le questionnaire méthodologique conjoint sur la mesure du commerce des services dans la balance des paiements, publié en 2003, donne des renseignements utiles sur une trentaine de pays. Les réponses au questionnaire ont été publiées en 2006. Au moment de la rédaction du présent document, l'Équipe spéciale élaborait une procédure pour améliorer la qualité des données.

Les organisations internationales ont organisé un certain nombre d'**ateliers régionaux ou nationaux** ou y ont participé, afin de présenter et d'examiner les concepts et les méthodologies du MSCIS (au niveau par exemple des pays d'Europe du Sud-Est, de la CESA, de la CEPALC, de la CEI, de l'APEC et de l'Asie du Sud-Est, et un atelier a été organisé par la Banque mondiale à l'intention des économies émergentes et à revenu intermédiaire). En outre, des **projets communs** (Communauté des Caraïbes/USAID ou Communauté andine/UE, par exemple) ont été entrepris afin d'améliorer l'établissement des statistiques du commerce des services et de mettre en place des principes directeurs communs.

4. PERSPECTIVES CONCERNANT LES STATISTIQUES DU COMMERCE DES SERVICES

a) Domaines nécessitant des améliorations

Les statistiques du commerce international des services nécessitent encore des améliorations importantes. Bien que la majorité des pays déclarent les principales données ventilées selon le MBP5, de 25 à 40 pour cent des pays seulement déclarent leurs transactions avec tous les détails demandés dans le MBP5 (voir le tableau VI.1), et les données déclarées manquent souvent de fiabilité. En outre, il n'existe guère de documents sur la couverture des données et les écarts par rapport aux normes. Les données de la balance des paiements sur les services par partenaire sont de plus en plus diffusées mais cette diffusion reste encore essentiellement limitée aux pays développés.

Comme les statistiques FATS sont encore balbutiantes, le manque de fiabilité et l'impossibilité de faire des comparaisons entre pays sont presque toujours la règle. Selon les renseignements disponibles en dehors de la zone de l'UE/OCDE, seuls quelques pays ont commencé à recueillir des

données FATS. Dans le contexte de ces données, les problèmes de confidentialité limitent beaucoup la quantité de détails que les pays sont en mesure de fournir. Pour l'instant, les pays n'appartenant pas à l'OCDE sont peu encouragés à établir des statistiques FATS car aucune organisation internationale ne recueille ni ne diffuse de telles données. Cela s'ajoute à la difficulté et au coût d'une telle opération.

Le SCN 2008, la 6^{ème} édition du Manuel de la balance des paiements (MBP6), la CITI Rev.4 et la CPC Version 2 fixent actuellement les cadres fondamentaux destinés à servir de base à des statistiques des services fiables et comparables (y compris le commerce). Par conséquent, les recommandations concernant les services (définitions, classification) ont été précisées et le MSCIS 2010 a été adopté. En plus des révisions des principes directeurs statistiques internationaux susmentionnés et de nouvelles recommandations concernant les FATS, le MSCIS 2010 comprend un nouveau chapitre qui traite de la mesure de la fourniture des services par mode de fourniture. Maintenant que ces cadres ont été adoptés, il est à espérer que les pays se mettront rapidement à établir leurs données conformément à ces nouvelles normes. Néanmoins, certains domaines, comme les services fournis aux industries manufacturières, les produits de la propriété intellectuelle, les services financiers ou la recherche-développement, doivent encore être grandement clarifiés pour permettre d'établir des statistiques appropriées et comparables. Pour les FATS, l'établissement des statistiques devrait être affiné pour mieux répondre aux besoins en matière de données tels qu'ils sont décrits dans le MSCIS 2010. Enfin, il convient de développer la compilation des données par modes de fourniture.

b) Travaux futurs

Dans le cadre de l'approche par étapes adoptée pour l'application du MSCIS, l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international des services a constaté qu'il fallait développer encore l'assistance technique destinée à renforcer les capacités statistiques de mesure du commerce des services. L'élaboration d'un **guide pour l'établissement des statistiques** est en cours.

Les travaux en cours de l'Équipe spéciale permettront d'élaborer des instruments utiles pour améliorer les statistiques du commerce des services. Il s'agit toutefois d'un processus à long terme, dont la réussite dépend de divers facteurs:

- efforts des organismes nationaux pour appliquer des méthodes appropriées;
- volonté des gouvernements d'affecter les ressources nécessaires;
- coopération et coordination entre les institutions nationales telles que les banques centrales, les offices nationaux de la statistique et les ministères du commerce;
- coopération entre les institutions internationales et régionales et soutien de leur part aux initiatives nationales;
- assistance technique efficace, c'est-à-dire transfert de connaissances et de ressources des pays ayant des systèmes statistiques évolués aux autres pays, notamment les pays en développement et les pays les moins avancés; et
- capacité des institutions internationales et régionales de donner des conseils efficaces en matière d'établissement des statistiques.

Pour plus de précisions ...

- * *Travaux relatifs à l'établissement de statistiques du commerce des services:*

unstats.un.org/unsd/tradeserv

www.oecd.org/std/trade-services

- * *Processus de révision du MSCIS:* unstats.un.org/unsd/tradeserv/TFSITS/msits.htm

ANNEXE I – CLASSIFICATION ELARGIE DES SERVICES DE LA BALANCE DES PAIEMENTS 2010

Le tableau ci-après indique les composantes de la classification EBOPS 2010 et leur concordance avec celles du MBP6. Pour chaque composante:

un X dans la première colonne désigne une composante type du MBP6

un X dans la deuxième colonne désigne un poste supplémentaire du MBP6

le numéro à trois chiffres dans la cinquième colonne représente le code des composantes de la balance des paiements reconnu sur le plan international. Toutefois, au moment de la rédaction du présent document, ce code n'était pas disponible, il sera indiqué dès qu'il sera connu.

	Composante type du MBP6	Postes supplé- mentaires du MBP6	Codes reconnus inter- nationalement
Composante			
1 Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	X		
1.1 Biens destinés à transformation dans l'économie déclarante – Biens expédiés après transformation (crédits), biens reçus pour transformation (débits)		X	
Biens destinés à transformation à l'étranger – Biens expédiés pour transformation (crédits), biens reçus après transformation (débits)		X	
2 Services d'entretien et de réparation, n.i.a.	X		
3 Transports	X		
Option 1: Mode de transports			
3.1 Transports maritimes	X		
3.1.1 Passagers	X		
Dont : 3.1.1.a Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs temporaires		X	
3.1.2 Fret	X		
3.1.3 Autres	X		
3.2 Transports aériens	X		
3.2.1 Passagers	X		
Dont : 3.1.1.a Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs temporaires		X	
3.2.2 Fret	X		
3.2.3 Autres	X		
3.3 Autres modes de transport	X		
3.3.1 Passagers	X		
Dont : 3.1.1.a Travailleurs frontaliers, saisonniers ou autres travailleurs temporaires		X	
3.3.2 Fret	X		
3.3.3 Autres	X		
3.4 Services postaux et de messagerie	X		

	Composante type du MBP6	Postes supplé- mentaires du MBP6	Codes reconnus inter- nationalement
Classification élargie des autres modes de transports			
3.5 Transports spatiaux			
3.6 Transports ferroviaires			
3.6.1 Passagers			
3.6.2 Fret			
3.6.3 Autres			
3.7 Transports routiers			
3.7.1 Passagers			
3.7.2 Fret			
3.7.3 Autres			
3.8 Transports par voies navigables intérieures			
3.8.1 Passagers			
3.8.2 Fret			
3.8.3 Autres			
3.9 Transports par conduites			
3.10 Transmission d'électricité			
3.11 Autres services connexes aux transports			
Pour tous les modes de transports			
Option 2: Ce qui est transporté			
3a.1 Passagers	X		
<i>Dont : 3a.1.1. Travailleurs frontaliers, saisonniers et autres travailleurs temporaires</i>		X	
3.a.2 Fret	X		
3.a.3 Autres	X		
3a.3.1 Services postaux et de messagerie			
3a.3.2 Autres			
4 Voyages	X		
4.1 Voyages à titre professionnel	X		
4.1.1 Acquisition de biens et de services par des travailleurs frontaliers, saisonniers et autres travailleurs temporaires		X	
4.1.2 Autres		X	
4.2 Voyages à titre personnel	X		
4.2.1 Dépenses liées à la santé		X	
4.2.2 Dépenses liées à l'éducation		X	
4.2.3 Autres		X	
Autre présentation des voyages (pour voyages à titre professionnel et à titre personnel)			
4.a.1 Fret		X	
4.a.2 Services de transports locaux		X	
4.a.3 Services d'hébergement		X	
4.a.4 Services de restauration		X	
4.a.5 Autres services		X	
<i>Dont:</i>		X	
4a.5.1 Services de santé		X	
4a.5.2 Services d'éducation		X	

	Composante type du MBP6	Postes supplé- mentaires du MBP6	Codes reconnus inter- nationalement
5 Construction	X		
5.1 Construction réalisée à l'étranger		X	
5.2 Construction réalisée dans l'économie déclarante		X	
6 Services d'assurance et de pension	X		
6.1 Assurance directe		X	
6.1.1 Assurance-vie			
6.1.1 a Primes brutes d'assurance-vie recevable (crédits) et payables (débits)			
6.1.1 b Indemnités brutes d'assurance-vie recevables (crédits) et payables (débits)			
6.1.2 Assurance fret			
6.1.2 a Primes brutes d'assurance-vie recevable (crédits) et payables (débits)			
6.1.2 b Indemnités brutes d'assurance fret recevables (crédits) et payables (débits)			
6.1.3 Autres assurances directes			
6.1.3 a Autres primes brutes d'assurance directe – créances (crédit et débit)			
6.1.3 b Autres indemnités brutes d'assurance directe – dettes (crédit et débit) (voir le paragraphe 3.188)			
6.2 Réassurance		X	
6.3 Services auxiliaires de l'assurance		X	
6.4 Services de pension et de garantie standard		X	
6.4.1 Services de pension			
6.4.2 Services de garantie standard			
7 Services financiers	X		
7.1 Services explicitement facturés et autres		X	
7.2 Services d'intermédiation financière indirectement mesurés (FISIM)		X	
8 Frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a.	X		
8.1 Frais de franchise et marques commerciales			
8.2 Licences d'utilisation des résultats de la recherche- développement			
8.3 Licences de reproduction et/ou de distribution de logiciels			
8.4 Licences de reproduction et/ou de distribution de produits audiovisuels et connexes			
8.4.1 Licences de reproduction et/ou de distribution de produits audiovisuels			
8.4.2 Licences de reproduction et/ou de distribution d'autres produits			
9 Services de télécommunications, d'informatique et d'information	X		
9.1 Services de télécommunications		X	
9.2 Services d'informatique		X	
9.2.1 Logiciels			
Dont: 9.2.1.a Logiciels originaux			
9.2.2 Autres services d'informatique			

	Composante type du MBP6	Postes supplé- mentaires du MBP6	Codes reconnus inter- nationalement
9.3 Services d'information		X	
9.3.1 Services d'agences de presse			
9.3.2 Autres services d'information			
10 Autres services aux entreprises	X		
10.1 Services de recherche-développement	X		
10.1.1 Travail mené de façon systématique pour accroître les connaissances			
10.1.1.1 Fourniture de services de recherche-développement personnalisés et non personnalisés			
10.1.1.2 Vente de droits de propriété découlant de la recherche-développement			
10.1.1.2.1 Brevets			
10.1.1.2.2 Droits d'auteur découlant de la recherche-développement			
10.1.1.2.3 Procédés et modèles industriels			
10.1.1.2.4 Autres			
10.1.2 Autres			
10.2 Services spécialisés et services de conseil en gestion	X		
10.2.1 Services juridiques, de comptabilité, de conseil en gestion et de relations publiques			
10.2.1.1 Services juridiques			
10.2.1.2 Services de comptabilité, de vérification des comptes, de tenue de livres et de conseil en fiscalité			
10.2.1.3 Services de conseil aux entreprises, de conseil en gestion et de relations publiques			
10.2.2 Services de publicité, études de marché et sondages d'opinion			
<i>Dont: 10.2.2.1 Services d'organisation de conventions, de foires commerciales et d'expositions</i>			
10.3 Services techniques, liés au commerce et autres services aux entreprises	X		
10.3.1 Services d'architecture, d'ingénierie, scientifiques et autres services techniques			
10.3.1.1 Services d'architecture			
10.3.1.2 Services d'ingénierie			
10.3.1.1 Services scientifiques et autres services techniques			
10.3.2 Services de traitement des déchets et de dépollution, services agricoles et miniers			
10.3.2.1 Traitement des déchets et dépollution			
10.3.2.2 Services annexes à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche			
10.3.2.1 Services annexes aux activités extractives et à l'extraction de pétrole et de gaz			
10.3.3 Services de location-exploitation			
10.3.4 Services liés au commerce			
10.3.5 Autres services aux entreprises n.i.a.			

	Composante type du MBP6	Postes supplé- mentaires du MBP6	Codes reconnus inter- nationalement
<i>Dont: 10.3.5.1 Services relatifs à l'emploi, c'est-à-dire services de recherche, de placement et de fourniture de personnel</i>			
11 Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	X		
11.1 Services audiovisuels et connexes	X		
11.1.1 Services audiovisuels			
<i>Dont: 11.1.1.a Originaux audiovisuels</i>			
11.1.2 Services artistiques			
11.2 Autres services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	X		
11.2.1 Services de santé			
11.2.2 Services d'éducation			
11.2.3 Services relatifs au patrimoine et aux loisirs			
11.2.4 Autres services personnels			
12 Biens et services des administrations publiques, n.i.a.	X		
12.1.1 Ambassades et consulats			
12.1.2 Unités et organes militaires			
12.1.3 Autres biens et services des administrations publiques, n.i.a.			
4.0 Services liés au tourisme compris dans les voyages et les transports de passagers		X	

Groupements complémentaires de l'EBOPS 2010

- C.1. Transactions relatives à l'audiovisuel
 - dont: C.1.1 Licences d'utilisation de produits audiovisuels
- C.2. Transactions culturelles
- C.3. Transactions relatives aux logiciels
 - dont: C.3.1 Licences d'utilisation des produits logiciels
- C.4. Services de centre d'appel
- C.5. Transactions totales de services entre entreprises apparentées
- C.6. Transactions totales liées au commerce
- C.7. Transactions liées à l'environnement
- C.8. Total des services de santé
- C.9. Total des services d'éducation

ANNEXE II – DESCRIPTION DES VARIABLES DE BASE POUR LES FATS

Tout nombre de variables se rapportant aux opérations et au financement des filiales étrangères peut avoir une utilité pour l'analyse et la politique, mais le MSCIS 2010 répertorie cinq indicateurs de base qui devraient figurer dans un système FATS: a) les ventes (chiffre d'affaires) et/ou la production, b) l'emploi, c) la valeur ajoutée, d) les exportations et les importations de biens et services, et e) le nombre d'entreprises. Ces variables sont définies et analysées succinctement ci-après.

a) Ventes (chiffre d'affaires) et/ou production

Les termes "ventes" et "chiffre d'affaires" sont utilisés ici de manière interchangeable et ont la même signification. Conformément au SCN 2008, la production diffère des ventes dans la mesure où elle inclut les variations de stocks des produits finis et des encours et en raison des différences de quantification des activités liées à des échanges ou à l'intermédiation financière. La production est une mesure plus précise de l'activité économique pour la plupart des besoins. Toutefois, les activités de services n'impliquent pas de stocks de produits finis, et il est généralement impossible de mesurer les variations des encours. En outre, les données sur les ventes sont plus faciles à recueillir et peuvent offrir plus de possibilités de désagrégation. Compte tenu de ces facteurs, les deux indicateurs pourraient donc être appelés à jouer un rôle durable dans les statistiques FATS et sur les AEMN.

Les ventes mesurent les recettes d'exploitation brutes moins les rabais, remises et retours sur ventes. À la différence de la valeur ajoutée, la variable ventes n'est pas exempte de double emploi, mais étant généralement plus facile à collecter, elle est plus largement disponible que la valeur ajoutée. De même, contrairement à la valeur ajoutée, les ventes expriment la mesure dans laquelle les filiales étrangères sont utilisées pour délivrer la production aux consommateurs, que celle-ci provienne des filiales elles-mêmes ou d'autres entreprises. De plus, les ventes sont plus comparables que la valeur ajoutée par rapport à des variables comme les exportations et les importations, qui constituent elles-mêmes des indicateurs de ventes.

Outre la ventilation par activité et par pays, d'autres types de ventilation des ventes peuvent être utiles à certaines fins particulières. On peut, par exemple, distinguer entre les ventes dans le pays d'accueil (ventes locales), les ventes destinées au pays de l'entreprise mère et les ventes destinées aux pays tiers. Les trois types de ventes découlent de la présence commerciale établie par le pays d'origine dans le pays d'accueil. Cependant, seules les ventes locales représentent la fourniture d'une production au sein des économies d'accueil et sont ainsi directement liées aux engagements pris par ces économies au titre du mode 3 de l'AGCS. En outre, pour éviter le double emploi, il pourrait être souhaitable d'éliminer dans une analyse des variables FATS les ventes au pays de l'entreprise mère (que celui-ci aurait déjà incluses comme importations dans sa balance des paiements) de même que les données sur les échanges du pays d'origine avec les non-résidents.

b) Emploi

Dans le cadre des statistiques FATS, l'emploi mesurerait normalement l'effectif inscrit sur les états de paie des filiales étrangères. Les données sur l'emploi peuvent servir de diverses manières dans un système FATS. On peut les utiliser par exemple pour déterminer la part des filiales étrangères dans l'emploi du pays d'accueil ou pour déterminer dans quelle mesure l'emploi offert par les filiales étrangères complète ou remplace l'emploi intérieur (du pays d'origine) des sociétés mères ou d'autres entreprises nationales. Une ventilation de l'emploi des filiales par activité peut faire mieux comprendre l'impact des entreprises étrangères sur certains compartiments de l'économie. La variable emploi, utilisée conjointement avec les données sur la rémunération des salariés (une des variables "additionnelles" proposées), peut servir à comparer les pratiques de rémunération des filiales à celles des entreprises nationales.

Bien qu'en règle générale il ne semble pas exister de données permettant de distinguer la portion de l'emploi des filiales représentée par les salariés provenant de l'étranger, cette information, si elle était

disponible, pourrait servir pour donner plus de détails sur la présence de personnes physiques en tant que mode de fourniture dans le cadre de l'AGCS (mode 4).

c) Valeur ajoutée

Le SCN 2008 définit "la valeur ajoutée brute d'un établissement, d'une entreprise, d'une industrie ou d'un secteur" comme "l'excédent de la valeur de la production par rapport à la valeur des facteurs de production intermédiaires consommés". La notion apparentée de "valeur ajoutée nette" se définit comme la valeur ajoutée brute moins la consommation de capital fixe (par exemple l'amortissement). La valeur ajoutée brute peut livrer des informations sur la contribution des filiales étrangères au PIB du pays d'accueil. Priorité sera donnée à la quantification brute de la valeur ajoutée pour cette raison et parce que celle-ci est plus largement disponible car elle est souvent plus facile à calculer (du fait qu'elle ne nécessite pas d'estimation du capital consommé).

Comme elle ne recouvre que la portion de la production propre à une entreprise, la valeur ajoutée constitue une mesure particulièrement utile du point de vue de l'AGCS et de l'analyse de la mondialisation. C'est pourquoi le MSCIS l'a incluse dans les variables FATS "de base", même si, en tant que mesure que l'on pourrait avoir à estimer ou déduire d'autres variables, elle peut faire partie des variables les plus difficiles à établir.

d) Exportations et importations de biens et de services

Les transactions internationales de biens et de services des filiales étrangères constituent un autre indicateur de base pertinent pour les statistiques FATS. Elles doivent être mesurées selon les indications données dans le MBP6 et, pour les services, dans le MSCIS (et dans la section II du présent document). Les données de la balance des paiements et les données fournies par les entreprises mères et les filiales dans des questionnaires distincts peuvent représenter de bonnes sources d'information en la matière. Il sera souvent possible de ventiler les données par produit et par origine ou destination lorsqu'on les a obtenues grâce aux liaisons avec des sources de données primaires des transactions de la balance des paiements. Mais il sera souvent difficile, voire impossible, de dégager de ces données les transactions des entreprises étrangères. On ne pourra donc élaborer les données nécessaires qu'en utilisant des questionnaires distincts.

Dans ce cas, certaines ventilations supplémentaires pourront être utiles. On fera par exemple la distinction entre les échanges avec les parties apparentées et les échanges avec les parties non apparentées, ou entre les échanges avec le pays de l'entreprise mère et les échanges avec les autres pays. Ces ventilations devraient si possible s'effectuer séparément pour les biens et les services. Pour les FATS entrant, par exemple, il s'agira de répartir les exportations de biens et les exportations de services des filiales selon les catégories suivantes: a) exportations vers l'entreprise mère, b) autres exportations vers le pays de l'entreprise mère, et c) exportations vers les pays tiers.

e) Nombre d'entreprises

Le nombre d'entreprises (ou d'établissements lorsque ceux-ci constituent l'unité statistique) qui répondent aux critères de couverture par les statistiques FATS représente l'indicateur fondamental de la prévalence de la participation majoritaire des étrangers dans l'économie déclarante. Il peut être comparé au nombre total d'entreprises que compte l'économie. On peut aussi l'évaluer en rapport avec les autres variables FATS, car il permet de calculer des ratios – tels que la valeur ajoutée ou le nombre de salariés par entreprise – qui peuvent être comparés aux mêmes ratios pour les entreprises nationales, donnant ainsi une indication du comportement des filiales étrangères.

Il faut admettre que le nombre d'entreprises ne suffit pas toujours pour donner une idée exacte de l'importance globale des entreprises étrangères, en raison des différences de taille entre les entreprises étrangères et les entreprises nationales.

On peut consulter le MSCIS 2010 pour des détails et des exemples supplémentaires.

**ANNEXE III – CATEGORIES CITI POUR LES FILIALES ETRANGERES
DANS LES SERVICES (ICFA REV.1)**

Code ICFA	Désignation ICFA	Code CITI Rev. 4
1	Agriculture, sylviculture et pêche	section A (01 à 03)
1.1	Culture et production animale, chasse et services connexes	01
1.1.1	Activités de soutien à l'agriculture et traitement primaire des récoltes	01.6
1.1.2	Chasse, piégeage et services connexes	01.7
1.2	Sylviculture et exploitation forestière	02
1.2.1	Services de soutien à la sylviculture	02
1.3	Pêche et aquaculture	03
2	Activités extractives	section B (05 à 09)
2.1	Services de soutien aux activités extractives	09
3	Activités de fabrication	section C (10 à 33)
3.1	Réparation et installation de machines et d'équipements	33
4	Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	35
4.1	Production, transport et distribution d'électricité	35.1
5	Activités de distribution de l'eau, d'assainissement, de gestion des déchets et de dépollution	section E (36 à 39)
5.1	Captage, traitement et distribution d'eau	36
5.2	Assainissement	37
5.3	Activités de collecte, de traitement et d'élimination des déchets; récupération de matériaux	38
5.4	Dépollution et autres services de gestion des déchets	39
6	Construction	section F (41 à 43)
7	Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	section G (45 à 47)
7.1	Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et de motocycles	45
7.2	Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	46
7.3	Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	47
8	Transports et entreposage	section H (49 à 53)
8.1	Transports terrestres et transports par conduites	49
8.1.1	Transports ferroviaires interurbains de voyageurs	49.11
8.1.2	Transports ferroviaires de fret	49.12
8.1.3	Autres transports terrestres de voyageurs	49.22
8.1.4	Transports routiers de fret	49.23
8.1.5	Transports par conduites	49.3
8.2	Transports par eau	50

Code ICFA	Désignation ICFA	Code CITI Rev. 4
8.2.1	Transports maritimes et côtiers	50.1
8.2.2	Transports par voies navigables intérieures	50.2
8.3	Transports aériens	51
8.4	Entreposage et services auxiliaires des transports	52
8.5	Services de poste et de messagerie	53
9	Services d'hébergement et de restauration	section I (55 à 56)
9.1	Hébergement	55
9.2	Restauration	56
10	Information et communication	section J (58 à 63)
10.1	Activités d'édition	58
10.1.1	Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition	58.1
10.1.2	Édition de logiciels	58.2
10.2	Production de films, de vidéos et de programmes de télévision, activités d'enregistrement sonore et d'édition musicale	59
10.3	Activités de programmation et de diffusion	60
10.4	Télécommunications	61
10.5	Programmation, conseil et autres activités informatiques	62
10.5.1	Programmation informatique	62.01
10.5.2	Conseil et gestion d'installations informatiques	62.02
10.5.3	Autres services de technologie de l'information et d'informatique	62.09
10.6	Services d'information	63
10.6.1	Traitement et hébergement de données, et activités connexes; portails Internet	63.1
10.6.2	Autres services d'information	63.9
10.6.2.1	Services d'agences de presse	63.91
10.6.2.2	Autres services d'information, n.i.a.	63.99
11	Services financiers et d'assurance	section K (64 à 66)
11.1	Services financiers, à l'exception des assurances et caisses de retraite	64
11.2	Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exception de la sécurité sociale obligatoire	65
11.2.1	Assurance-vie	65.11
11.2.2	Autres assurances	65.12
11.2.3	Réassurance	65.2
11.2.4	Caisses de retraite	65.3
11.3	Activités auxiliaires aux services financiers et d'assurance	66
11.3.1	Activités auxiliaires aux services financiers, à l'exception des assurances et caisses de retraite	66.1
11.3.2	Activités auxiliaires aux services d'assurance et de caisses de retraite	66.2
11.3.3	Activités de gestion de fonds	66.3
12	Activités immobilières	section L (68)

Code ICFA	Désignation ICFA	Code CITI Rev. 4
13	Activités professionnelles, scientifiques et techniques	section M (69 à 75)
13.1	Activités juridiques et comptables	69
13.1.1	Activités juridiques	69.1
13.1.2	Activités de comptabilité, de tenue de livres et de vérification des comptes; conseil en fiscalité	69.2
13.2	Activités des sièges sociaux, activités de conseil en gestion	70
13.2.1	Activités des sièges sociaux	70.1
13.2.2	Activités de conseil en gestion	70.2
13.3	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyse techniques	71
13.4	Recherche-développement scientifique	72
13.5	Publicité et études de marché	73
13.5.1	Publicité	73.1
13.5.2	Études de marché et sondages	73.2
13.6	Autres services professionnels, scientifiques et techniques	74
13.7	Activités vétérinaires	75
14	Activités administratives et de soutien	section N (77 à 82)
14.1	Activités de location et de crédit-bail	77
14.2	Activités liées à l'emploi	78
14.3	Activités des agences de voyages, des voyagistes, des services de réservation et autres activités connexes	79
14.4	Activités de sécurité et d'enquêtes	80
14.5	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	81
14.6	Activités administratives, de soutien bureautique et autres activités de soutien aux entreprises	82
15	Éducation	section P (85)
16	Activités pour la santé humaine et action sociale	section Q (86 à 88)
16.1	Activités pour la santé humaine	86
16.2	Activités d'hébergement social et action sociale	87 to 88
17	Arts, spectacles et activités récréatives	section R (90 à 93)
17.1	Activités créatives, artistiques et de spectacle	90
17.2	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	91
17.3	Activités sportives et autres activités de loisirs; jeux de hasard et d'argent	92 + 93
18	Autres activités de services	section S (94 à 96)
18.1	Activités des organisations associatives	94
18.2	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques, autres services personnels	95 à 96

ANNEXE IV – SITUATION EN MATIÈRE DE DÉCLARATION DES COMPOSANTES ET DES POSTES COMPLÉMENTAIRES DU MBP5 EN OCTOBRE 1997 ET JUILLET 2010²⁷

Désignation des services	Nombre de déclarants			
	Exportations		Importations	
	1997	2010	1997	2010
Total des services commerciaux	146	182	147	181
Transports	141	169	147	170
<u>Transport maritime</u>	42	114	48	127
Transport maritime de passagers	13	45	18	44
Transport maritime de fret	31	78	42	113
Services de soutien, auxiliaires et autres	31	87	31	80
<u>Transport aérien</u>	49	128	48	131
Transport aérien de passagers	39	100	43	113
Transport aérien de fret	22	80	26	99
Services de soutien, auxiliaires et autres	33	100	26	89
<u>Autres services de transport</u>	39	90	35	89
Passagers	22	63	19	52
Fret	28	72	27	80
Autres services de transport	27	68	24	61
Voyages	141	171	145	170
<u>Voyages d'affaires</u>	24	101	34	110
<u>Voyages personnels</u>	39	127	47	132
Dépenses liées à la santé	4	48	13	69
Dépenses liées à l'éducation	10	62	25	79
Autres voyages personnels	29	107	37	110
Autres services commerciaux	141	169	147	170
Services de communication	57	156	57	157
Construction	30	100	36	119
Services d'assurance	89	148	131	164
Services financiers	38	122	40	131
Services d'informatique et d'information	16	112	19	132
Redevances et droits de licence	46	112	63	137
Autres services aux entreprises	134	153	143	157
<u>Négoce international et autres services liés au commerce</u>	36	89	31	89
<u>Location-exploitation</u>	20	79	29	88
<u>Services commerciaux, professionnels et techniques divers</u>	64	126	66	136
Services juridiques, comptables, de gestion, de conseil et de relations publiques	12	73	19	89
Services de publicité, d'étude de marché et de sondage d'opinion publique	14	69	16	77
Services de recherche-développement	10	47	11	49
Services d'architecture, d'ingénierie et autres services techniques	11	56	12	59
Services agricoles, miniers et de transformation sur place	6	37	5	43
Autres services	41	101	42	108
Services personnels, culturels et récréatifs	20	104	27	108
<u>Services audiovisuels et connexes</u>	11	62	16	63
<u>Autres services personnels, culturels et récréatifs</u>	13	75	15	75

²⁷ Les données de 2004 ont été déclarées en octobre 1997 et celles de 2007 en juillet 2010.

ANNEXE V – IMPUTATION SIMPLIFIÉE DES DONNÉES FATS ET DE LA BALANCE DES PAIEMENTS AUX MODES DE FOURNITURE

Le tableau ci-après présente une imputation simplifiée des statistiques, telle qu'elle est préconisée par le MSCIS 2010, qui pourra guider une première évaluation de la fourniture des services par mode. Il faut cependant garder à l'esprit qu'il s'agit d'indications générales et que la répartition peut donc varier d'un pays à l'autre (selon les besoins généraux, les secteurs, le système de collecte de données, les moyens, etc.).

Ce tableau met en évidence le ou les modes de fourniture principalement utilisés dans les transactions entre résidents et non-résidents; dans le cas des FATS, la totalité des ventes/de la production dans l'économie d'accueil sont assurées grâce au mode 3 (voir X). Si l'économie qui établit les statistiques n'est pas tenue d'imputer les transactions entre résidents et non-résidents aux différents modes de fourniture ou si elle a des difficultés à se conformer au mode d'imputation prescrit par ce tableau (parce qu'il exige trop de travail de la part des statisticiens ou déclarants et qu'il est trop onéreux), il est possible de simplifier les règles en concentrant les données FATS et, si possible, la valeur estimée des services de distribution associés au commerce transfrontières, dans les 12 principales opérations de services de la balance des paiements (voir X). Par exemple, les opérations de services de télécommunications sont réputées être fournies selon le mode 1, tandis que les services d'informatique sont réputés être fournis selon le mode 1, le mode 4 ou une combinaison des deux. Néanmoins, si un pays établit uniquement l'agrégat des services de télécommunications, d'informatique et d'information, les statisticiens devront prendre en considération des données additionnelles pour déterminer la répartition entre les modes (1 et 4) ou le mode dominant. Les ventes de services de télécommunications ou de services d'informatique par des filiales étrangères devraient toutes être imputées au mode 3.

Les lignes grisées se rapportent aux catégories qui n'ont pas été considérées comme une fourniture de services au sens de l'AGCS. Les lignes en italique ne figurent pas en tant que telles dans la classification EBOPS 2010; leur mention vise à clarifier les liens entre les postes de la balance des paiements existants et les modes de fourniture.

	FATS (ventes ou production) ²⁸	Commerce des services dans la balance des paiements					
		Mode(s)					
		1	2	4	1 et 4	2 et 4	3 et 4
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	X		X				
Services d'entretien et de réparation n.i.a.	X		X				
Transports	X	X					
• Passagers	X	X					
• Fret	X	X					
• Services postaux et de messagerie	X	X					
• Autres	X						
- <i>Services aux transporteurs nationaux dans les ports étrangers (et vice-versa)</i>	X		X				
- <i>Autres</i>	X	X					
Voyages			X				
• Biens							
• Services de transports locaux			X				

²⁸ Dans le territoire économique où la filiale est établie. Si une ventilation par produit telle qu'elle est présentée dans l'EBOPS 2010 n'est pas possible, total des ventes (ou de la production) de services par activité en utilisant l'ICFA Rev.1.

	FATS (ventes ou production) ²⁸	Commerce des services dans la balance des paiements					
		Mode 3	Mode(s)				
			1	2	4	1 et 4	2 et 4
• Services d'hébergement			X				
• Services de restauration			X				
• Autres services			X				
Construction	X						X
• Biens							
• Services	X						X
Services d'assurance et de pension	X	X					
Services financiers	X	X					
Frais pour usage de propriété intellectuelle n.i.a. ²⁹	X	X					
Services de télécommunications, d'informatique et d'information	X				X		
• Services de télécommunications	X	X					
• Services d'informatique	X				X		
• Services d'information	X	X					
Autres services aux entreprises	X				X		
• Services de recherche-développement	X				X		
• Services spécialisés et services de conseil en gestion	X				X		
• Services techniques, liés au commerce et autres services aux entreprises	X						
- Services d'architecture, d'ingénierie, scientifiques et autres services techniques	X				X		
- Traitement des déchets et dépollution, services agricoles et miniers	X						
○ Traitement des déchets et dépollution	X					X	
○ Services annexes à l'agriculture, à la sylviculture et à la pêche	X			X			
○ Services annexes aux industries extractives et à l'extraction de pétrole et de gaz	X			X			
- Services de location-exploitation	X	X					
- Services liés au commerce	X	X					
- Autres services aux entreprises, n.i.a.	X				X		
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	X				X		
Biens et services des administrations publiques, n.i.a.							
• Biens fournis ou reçus par les administrations publiques, n.i.a., Crédits et débits							
• Services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.i.a., Crédits							
• Services fournis ou reçus par les administrations publiques, n.i.a., débits							
- Services commerciaux achetés							

²⁹ Il existe un certain degré d'incertitude quant à ce que recouvrent certains *frais d'utilisation de la propriété intellectuelle, n.i.a.* Voir le chapitre V du MSCIS 2010.

	FATS (ventes ou production) ²⁸	Commerce des services dans la balance des paiements					
	Mode 3	Mode(s)					
		1	2	4	1 et 4	2 et 4	3 et 4
<i>dans des économies d'accueil</i>							
○ <i>Organismes publics dans des enclaves diplomatiques et similaires</i>					X		
○ <i>Personnel de l'économie d'origine et personnes à charge</i>			X				
- <i>Autres services commerciaux n.i.a. achetés par les administrations publiques</i>					X		
- <i>Services non commerciaux achetés par les administrations publiques</i>							
<i>Services de distribution (commerce en gros, de détail)</i>	X	X					

BIBLIOGRAPHIE

Banque mondiale (www.worldbank.org)

- *Indicateurs du développement dans le monde*, annuel.
- *Indicateurs du développement dans le monde, en ligne* (data.worldbank.org).
- *Indicateurs du commerce mondial*.

CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (www.unctad.org)

- *Rapport sur l'investissement dans le monde*, annuel.
- Base de données UNCTADStat (unctadstat.unctad.org).

Eurostat (Office statistique des Communautés européennes) (europa.eu/eurostat)

- *Asymmetries in EU current account data*, Working Papers and Studies.
- *European Union international trade in services*.
- *European Union Foreign Direct Investment Yearbook*, annuel.
- *Statistiques en bref* – (sur les thèmes de l'industrie, du commerce et des services et de l'économie et des finances), 2001-2009.
- Base de données Eurostat.

FMI (Fonds monétaire international) (www.imf.org)

- *Manuel de la balance des paiements*, cinquième édition, 1993.
- *Balance of Payments Compilation Guide*, 1995.
- *Balance of Payments and International Investment Position Manual*, sixième édition, 2009.
- IMF Committee on Balance of Payments Statistics – *Annual Report*.
- Dissemination Standards Bulletin Board, dsbb.imf.org/.
- Balance of Payments Statistics, annuelles (également publiées sous forme de CD-ROM mensuels et en ligne à l'adresse suivante: www.imfstatistics.org/imf/).

OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) (www.oecd.org)

- *Définition de référence pour les investissements directs internationaux*, troisième édition, 1996, et quatrième édition, 2008.
- *Annuaire des statistiques d'investissement international*.

- *Mesurer la mondialisation: Le poids des multinationales dans les économies de l'OCDE, Volume II: Services, 2000-2004, 2008.*
- *Les indicateurs économiques de la mondialisation, Manuel de l'OCDE, 2005.*
- *Statistiques de l'OCDE sur les échanges internationaux de services, Volume I, Tableaux détaillés par catégories de services, et Volume II, Tableaux détaillés par pays partenaires, annuel.*
- Base de données statistiques de l'OCDE (<http://stats.oecd.org>)

OIT (Organisation internationale du travail) (www.ilo.org et laborsta.ilo.org)

- *Classification internationale type des professions (CITP-88 et 08), 1990 et 2007.*
- *Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP-93), 1993.*
- *Annuaire des statistiques du travail, annuel.*
- Base de données sur les migrations internationales de main-d'œuvre.

OMC (Organisation mondiale du commerce) (www.wto.org)

- Accord général sur le commerce des services. *Résultats des Négociations commerciales multilatérales du Cycle d'Uruguay - Textes juridiques*, Appendice IB, 1995.
- *Statistiques du commerce international, annuel.*
- S/C/W/27, Analyse des statistiques sur le commerce des services, Note du Secrétariat, 10 novembre 1997.
- S/C/W/27/Add1, Analyse des statistiques sur le commerce des services, Note du Secrétariat, Addendum, 30 octobre 2000.
- S/C/W/27/Add2, Analyse des statistiques sur le commerce des services, Note du Secrétariat, Addendum, 30 juin 2006.
- *Profils commerciaux, annuel.*
- *Profils des services, annuel.*
- Document de travail de l'OMC, ERSD-2008-05. *Measuring GATS Mode 4 Trade Flows*, 2008.
- Base de données statistiques de l'OMC.

ONU (Organisation des Nations Unies) (unstats.un.org/unsd)

- *Classification centrale des produits.*
- *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI).*

- *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales, Première révision.*
- *Background Note on GATS Mode 4 Measurement (WTO), 2006.*
- *UN Service Trade*, base de données (unstats.un.org/unsd/servicetrade/default.aspx)

OCDE/FMI

- *Report on the Survey of Implementation of Methodological Standards for Direct Investment*, mars 2000.
- *Foreign Direct Investment Statistics: How Countries Measure FDI*, octobre 2003.

Commission européenne/CNUCED/FMI/OCDE/OMC/OMT/ONU (unstats.un.org/unsd/tradeserv)

- *Manuel des statistiques du commerce international des services (MSCIS)*, publication des Nations Unies, 2002.
- *Draft Manual on Statistics of International Trade in Services 2010 (MSITS 2010)*, publication des Nations Unies, 2002.

Commission européenne/FMI/ONU/OCDE/Banque mondiale (unstats.un.org/unsd/nationalaccount)

- *System of National Accounts*, publication des Nations Unies, 1993, 2008.

Commission européenne/OCDE/OMT (Organisation mondiale du tourisme)/ONU

- *Compte satellite du tourisme: recommandations concernant le cadre conceptuel*, 2008.

ONU/OMT

- *International Recommendations for Tourism Statistics*, 2008.

Eurostat – CEE (Commission économique pour l'Europe de l'ONU) Réunion commune sur les statistiques des migrations, 2003 (www.unece.org/stats/documents/2003.04_migration.htm)

- *GATS, Modes of Supply and the MSITS: the case of the movement of natural persons*, (OMC).
- *A Needle in a Haystack: Migration Statistics and GATS Mode 4* (OCDE).

CEE-ONU, Groupe d'experts des effets de la mondialisation sur les comptes nationaux - conjointement avec Eurostat et l'OCDE, 2009 (<http://www.unece.org/stats/groups/wggna.e.htm>)

- *Measurement issues of labour mobility and trade in services through the movement of persons* (OMC).